

2019

ANNEXES AU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE



Sommaire

ANNEXE 1 - LES CHIFFRES CLÉS	3
1. PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DURANT L'ANNÉE CONCERNÉE	3
ANNEXE 2 - L'OFFRE COMMERCIALE DE TRANSPORT	4
1. CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES (SUPPRESSION, CRÉATION, MODIFICATIONS) ET RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE POINTS D'ARRÊT, DONT LE NOMBRE D'ABRIBUS	4
2. L'OFFRE KILOMÉTRIQUE COMMERCIALE	6
3. L'OFFRE KILOMÉTRIQUE DU TRANSPORT À LA DEMANDE	7
4. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DE SERVICES	8
5. RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA PRODUCTION DU SERVICE	11
6. BILAN DES KILOMÈTRES COMMERCIAUX ET DES SERVICES NON FAITS EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT	17
ANNEXE 3 - LE PARC DE VÉHICULES	18
1. PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS EN VÉHICULES ET DES SORTIES DE VÉHICULES DU PARC	18
2. DESCRIPTION DE LA RÉSERVE DE VÉHICULES	23
3. BILAN DE L'ENTRETIEN DES VÉHICULES	24
ANNEXE 4 - LE PERSONNEL	26
1. PYRAMIDE DES ÂGES : NOMBRE D'EMBAUCHES, DE DÉPARTS À LA RETRAITE ET D'AUTRES DÉPARTS	26
ANNEXE 5 - LES TARIFS	27
1. LA GAMME TARIFAIRE : DÉTAIL DES DIFFÉRENTS TITRES DE TRANSPORT (TARIF, CONDITIONS D'USAGE ET DE VALIDITÉ)	27
ANNEXE 6 - LE PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENTS	29
1. PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE PAR OPÉRATION (RÉALISÉS PAR L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE)	29
ANNEXE 7 - LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION TRANSPORT	31
1. PLAQUETTE DES COMPTES	31
2. ANALYSE DE L'ACTUALISATION : PRÉSENTATION DE LA CONTRIBUTION EN EUROS CONSTANTS ET DE LA CONTRIBUTION ACTUALISÉE, DE L'IMPACT DE L'ACTUALISATION ET DE L'IMPACT DES DIFFÉRENTS INDICES SUR LE COEFFICIENT D'ACTUALISATION	54
3. PRÉSENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE	54
4. ANALYSE PAR POSTE COMPTABLE DU COMPTE D'EXPLOITATION DÉTAILLÉ ET EXPLICATIONS DES ÉVOLUTIONS ANNUELLES DU DÉLÉGATAIRE	55
a) Poste de charges du compte de résultats.....	55
b) Commentaires sur les postes de charges du compte de résultat	56
c) Postes de produits du compte de résultats	89
d) Commentaires sur les postes de produits du compte de résultat	90

ANNEXE 1 - LES CHIFFRES CLÉS

1. Principaux chiffres clés du service public délégué durant l'année concernée

PRINCIPAUX CHIFFRES CLES			
Indicateurs	2019	DSP + avenants actualisée	2018
Population du P.T.U.	210 635	210 635	210 635
Kilomètres			
Kilomètres totaux	8 304 639	8 339 685	8 487 686
Kilomètres commerciaux :	7 334 922	7 340 267	7 506 043
en propre	7 011 718	7 011 172	7 154 327
en sous-traitance	323 204	329 095	351 715
Poids km non commerciaux	11,7%	12,0%	11,6%
Poids km sous-traitance	4,4%	4,5%	4,7%
Lignes scolaires	131 929	110 089	111 513
TAD	49 026	52 917	53 002
TPMR	174 146	171 250	172 496
Kilomètres commerciaux/habitant	35	35	36
Kilomètres totaux/habitant	39	40	40
Km gazole	3 129 583	NA	3 176 405
Coût du gazole par Km en propre	0,36 €	NA	0,36 €
Km GNV	2 947 311	NA	3 037 632
Coût du GNV par Km en propre	0,29 €	NA	0,29 €
Voyages			
Voyages	30 455 978	30 706 911	31 119 709
Voyages/habitant	144,6	145,8	147,7
Voyages/km commercial	4,15	4,18	4,15
Courses TAD	4 408	NA	4 981
Voyages TPMR	30 549	NA	29 501
Parc & Effectifs			
Véhicules au parc	181	180	184
Km commerciaux/véhicule	38 739	38 951	38 882
ETP	640	NA	641
Conducteurs	435	NA	437
ETP payé (hors longues maladies & sans solde)	621	626	620
Conducteurs (hors longues maladies & sans solde)	421	420	425
Km commerciaux/conducteur	16 643	16 704	16 832
Charges & Produits			
Charges d'exploitation (refacturations déduites)	47 932 717 €	49 480 229 €	49 362 971 €
Recettes tarifaires	13 844 730 €	14 114 166 €	13 752 293 €
Produits (hors CF et refacturations)	1 694 210 €	1 541 193 €	1 008 804 €
Contribution forfaitaire	46 364 675 €	48 065 204 €	48 478 741 €
Résultat	126 169 €	126 168 €	124 574 €
Taux de couverture	32,3%	31,6%	29,8%
Coûts au Km commercial	6,55 €	6,76 €	6,59 €
Recettes au Km commercial	1,89 €	1,92 €	1,83 €
Contribution nette (CF-Recettes tarifaires) au Km commercial	4,43 €	4,63 €	4,63 €
Recette tarifaire/voyage	0,45 €	0,46 €	0,44 €
Charges/recettes	3,47	3,51	3,60
Coûts de la sous-traitance	1 559 294 €	1 829 939 €	1 623 861 €
Coûts sous-traitance/km	4,82 €	5,56 €	4,62 €
Coût des assurances par véhicule	4 509 €	4 430 €	4 033 €
Frais de personnel	32 104 099 €	34 963 423 €	33 938 551 €
Coût du personnel par KM commercial en propre	4,58 €	4,99 €	4,74 €
Coût du personnel par agent en ETP payé	51 725 €	55 832 €	54 765 €

ANNEXE 2 - L'OFFRE COMMERCIALE DE TRANSPORT

1. Caractéristiques des lignes (suppression, création, modifications) et récapitulatif du nombre de points d'arrêt, dont le nombre d'abribus

Caractéristiques des lignes au 31 décembre 2019 ◀

Semaine scolaire (Hiver)	Longueur en mètre	Fréquence en journée	premier départ	dernier départ
Antarès-MMarena - Université	11 960	5 à 6 min	04h57	00h02
Université - Antarès-MMarena	11 946	5 à 6 min	05h47	00h50
Espal-Arche de la Nature - Bellevue-Hauts de Coulaines	8 353	7 à 10 min	04h57	00h12
Bellevue-Hauts de Coulaines - Espal-Arche de la Nature	8 375	7 à 10 min	05h38	00h46
Allonnes-Bois Joli - Gares	6 914	6 à 9 min	05h40	00h30
Gares - Allonnes-Bois Joli	7 375	6 à 9 min	05h40	00h30
Saint-Georges - Bellevue	8 307	11 à 15 min	05h45	23h30
Saint-Joseph - Bellevue	9 047	11 départs par jour (période scolaire)	08h16	19h00
Bellevue - Saint-Georges	9 454	11 à 15 min	05h47	23h32
Bellevue - Saint-Joseph	10 109	11 départs par jour (période scolaire)	07h34	18h15
Gazonfier - Oasis-Centre des expositions	9 654	12 min	05h45	23h30
Oasis-Centre des expositions - Gazonfier	10 483	12 min	05h50	23h30
République - Saint Martin	8 848	8 à 12 min	06h30	19h30
Saint Martin - République	9 197	8 à 12 min	06h30	19h30
Eperon - Auchan - Eperon	11 815	24 min	07h00	22h00
Oasis - Maroc - Pontlieue - Glonnières - Oasis	11 961	20 à 25 min	06h30	20h10
Oasis - Raineries - Glonnières - Pontlieue - Oasis	12 165	20 à 25 min	06h30	20h00
La Chapelle Saint-Aubin - Closerie	9 914	11 départs par jour (période scolaire)	07h25	18h32
Le Cadran - Closerie	8 822	16 à 20 min	06h45	20h00
Closerie - La Chapelle Saint-Aubin	9 412	11 départs par jour (période scolaire)	06h45	17h50
Closerie - Le Cadran	8 292	16 à 20 min	07h02	20h00
Domaine de Beauregard - Zamenhof	11 814	15 à 25 min	06h35	20h00
Zamenhof - Domaine de Beauregard	10 767	15 à 25 min	06h40	20h00
Gare routière - Amage-Hôtel de Ville	9 826	25 min	06h40	19h30
Gare routière - Amage par ZI Sud	11 885	10 départs par jour	06h40	13h37
Amage-Hôtel de Ville - Gare routière	11 021	25 min	06h40	19h30
Amage - Gare routière par ZI Sud	12 222	12 départs par jour	12h29	19h30
St Martin - Parc Manceau	11 494	30 à 35 min	06h30	20h25
Parc Manceau - St Martin	10 454	30 à 35 min	07h00	20h40
Le Verger - Guetteloup	11 860	25 à 35 min	06h25	19h35
Guetteloup - Le Verger	11 769	25 à 35 min	06h40	19h25
Lycée Sud - Lafayette	7 838	20 min	06h30	20h00
Lafayette - Lycée Sud	8 204	20min	06h30	20h00
Gallière - Mairie le Mans	3 803	15 à 20 min	06h30	20h00
Mairie le Mans - Gallière	3 807	15 à 20 min	06h30	20h00
Aigné - Eperon	11 320	35 à 40 min	06h30	19h45
Aigné - Eperon par Cinéma CGR	11 796	14 départs par jour	08h19	19h45
Aigné - Eperon par Maquère	13 867	7 départs par jour	08h56	17h49
Aigné - Eperon par Cinéma CGR et Maquère	14 343	2 départs par jour (période scolaire)	12h03	13h20
Eperon - Aigné	12 432	35 à 40 min	06h25	19h45
Eperon - Aigné par Cinéma CGR	12 637	15 départs par jour	07h42	19h45
Eperon - Aigné par Maquère	14 314	11 départs par jour	06h25	19h05
Eperon - Aigné par Cinéma CGR et Maquère	14 519	2 départs par jour (période scolaire)	17h49	19h05

Semaine scolaire (Hiver)	Longueur en mètre	Fréquence en journée	premier départ	dernier départ
Saint Martin - Arnage-Hôtel de Ville	8 103	25 à 35 min	06h35	19h40
Arnage-Hôtel de Ville - Saint Martin	9 345	25 à 35 min	06h45	19h35
Arnage-Hôtel de Ville par Val de Sarthe - Saint Martin	10 846	6 départs par jour (période scolaire)	07h03	19h04
Zamenhof - Sargé-Lès-Le Mans	5 469	20 min	06h50	19h50
Sargé-Lès-Le Mans - Zamenhof	5 337	20 min	06h47	19h30
Yvré l'Evêque - République	8 370	30 min	06h45	19h00
République - Yvré l'Evêque	8 350	30 min	07h15	19h30
Antarès-MM Arena - Mulsanne	11 419	30 à 35 min	07h04	19h50
Mulsanne - Antarès-MM Arena	11 364	30 à 35 min	06h26	19h15
Champagné - République	15 163	45 à 50 min	06h15	19h41
Champagné - République par La Forêt	17 228	5 départs par jour	16h27	19h41
République - Champagné	15 401	45 à 50 min	06h15	19h40
République - Champagné par La Forêt	17 509	3 départs par jour	06h15	07h45
Saint Georges - Allonnes	8 432	25 min	07h00	19h15
Saint Joseph - Allonnes	9 025	5 départs par jour (période scolaire)	08h10	17h36
Allonnes - Saint Georges	6 451	25 min	06h55	19h15
Allonnes - Saint Joseph	7 289	5 départs par jour (période scolaire)	07h46	17h09
Antarès-MM Arena - Ruaudin	6 621	30 à 35 min	06h51	19h45
Ruaudin - Antarès-MM Arena	6 208	30 à 35 min	06h45	19h30
St-Exupéry - Rouillon	16 078	20 à 30 min	06h39	19h30
St-Exupéry - Rouillon par Germinièr	17 771	5 départs par jour (période scolaire)	07h15	09h02
Rouillon - St-Exupéry	15 661	20 à 30 min	06h45	19h30
Rouillon - St-Exupéry par Germinièr	17 360	8 départs par jour (période scolaire)	12h07	18h10
Gare Sud - Les Croisettes	6 600	55 min à 1h15	06h20	18h25
Les Croisettes - Gare Sud	6 600	55 min à 1h15	07h15	19h15
EHPAD 3 Vallées - Malpalu	15 669	6 départs par jour	09h15	16h37
Malpalu - EHPAD 3 Vallées	16 221	6 départs par jour	08h38	15h58
EHPAD 3 Vallées - Jacobins	7 935	60 min	09h15	19h00
Jacobins - EHPAD 3 Vallées	8 321	60 min	09h00	18h45
Gare Sud - Stade Asnillé	8 429	3 départs par jour à la demande	09h50	16h25
Stade Asnillé - Gare Sud	8 926	4 départs par jour (dont 3 à la demande)	10h26	17h55
Eglise fay - Gare Sud	12 107	8 départs par jour (dont 4 à la demande)	07h10	18h50
Gare Sud - Eglise Fay	12 007	9 départs par jour (dont 3 à la demande)	07h45	19h30
La Denisière - Université	7 718	30 à 60 min (dont 2 départs à la demande)	07h00	19h06
Université - La Denisière	8 103	30 à 60 min (dont 2 départs à la demande)	07h40	19h20
Centre Commercial - Gare Sud	9 396	60 min	07h20	18h50
Gare Sud - Centre Commercial	9 218	60 min	07h50	19h30
Gare Sud - Sécurité Sociale	3 685	20 min	07h00	19h00
Sécurité Sociale - Gare Sud	3 987	20 min	07h15	19h15
Zone A : Chauffour Notre Dame - Trangé - Rouillon - Quartier Ardriers		Départs 22h30, 23h30 et 00h30 vendredis et samedis	22h30	00h30
Zone B : Aigné - La Milesse - St-Saturnin - La Chapelle St-Aubin - quartiers Gallière et Epine		Départs 22h30, 23h30 et 00h30 vendredis et samedis	22h30	00h30
Zone C : Champagné - Yvré l'Evêque - Sargé les le Mans - quartier Closerie - Verger-Villaret - Prémartine		Départs 22h30, 23h30 et 00h30 vendredis et samedis	22h30	00h30
Zone D : Ruaudin - Mulsanne - Arnage - Quartier Batignolles		Départs 22h30, 23h30 et 00h30 vendredis et samedis	22h30	00h30
Zone E : Fay - Pruilley le Chétif - St-Georges du Bois - quartier Bérardièr		Départs 22h30, 23h30 et 00h30 vendredis et samedis	22h30	00h30

Au 31 décembre, on dénombre 935 points d'arrêts sur le réseau.

2. L'offre kilométrique commerciale

Ligne	Km Commerciaux	Km HLP	Km Totaux	Vitesse théorique commerciale
Tramway T1	1 149 804	27 974	1 177 778	24,22
Tramway T2	675 245	51 519	726 764	22,15
T3	512 686	29 057	541 743	19,83
Remplacement tramway	13 540	3 973	17 514	
4 - Bellewue ==> St- Georges/St Joseph	428 522	55 756	484 278	16,65
5 - Gazonfier ==> Oasis (Ex ligne 3)	455 506	53 639	509 145	15,19
6 - République ==> St Martin (Ex ligne 12)	309 650	34 266	343 915	16,83
7 - Eperon ==> Eperon	148 072	7 666	155 738	20,95
10A - Oasis ==> Oasis	138 242	13 226	151 468	17,35
10B - Oasis ==> Oasis	141 857	12 336	154 193	18,59
11 - Closerie ==> Chapelle St Aubin/Le Cadran	233 967	33 372	267 340	16,41
12 - Domaine de Beauregard ==> Zamenhof	283 783	39 422	323 205	16,08
13 - Gare routière ==> Arnage (ex ligne 5)	189 290	10 590	199 879	24,75
14 - St Martin ==> Parc Manceau	154 265	9 179	163 444	16,5
15 - Le Verger ==> Guetteloup (ex ligne 19)	140 482	44 525	185 007	19,6
16 - Lafayette ==> Californie	200 300	14 651	214 951	15,64
17 - Gallière ==> Mairie	112 589	13 885	126 474	15,35
20 - Eperon ==> Aigné	190 508	20 605	211 112	24,73
21 - St Martin ==> Arnage	140 327	12 393	152 720	20,23
22 - Zamenhof ==> Sargé	121 849	35 006	156 855	22,85
23 - République ==> Yvré	127 249	14 416	141 664	20,62
24 - Antarès ==> Mulsanne	175 241	63 652	238 893	30,49
25 - République ==> Champagné	182 713	20 084	202 796	23,92
26 - Allonnes ==> St Georges/St Joseph	132 956	6 365	139 321	23,32
27 - Antarès ==> Ruaudin	97 321	32 299	129 620	26,48
28 - Rouillon ==> St Exupéry (ex ligne 18)	265 308	30 630	295 939	23,74
33 - Chaufour Notre Dame ==> Université	42 015	14 996	57 011	28,77
34 - St Georges du Bois ==> Gare Sud	56 442	4 912	61 354	31,46
90 - Technicampus	3 289	3 954	7 243	21,23
101 - Aigné ==> Les Mûriers	3 574	7 152	10 725	20,59
102 - Aigné/La Milesse ==> Collège La Madeleine	5 610	9 134	14 743	25,34
113 - Ruaudin ==> Collège les Sources	614	720	1 334	24,43
TPMR	174 146	174 146	348 291	
Services Occasionnels	4 759	501	5 260	
Km techniques (Atelier, formation, contrôle technique,...)		63 716	63 716	
TOTAL	7 011 718	969 717	7 981 436	

3. L'offre kilométrique du transport à la demande

	Kilomètres lignes TAD 2019		
Lignes	TAD Lundi au Samedi	TAD Dimanche	TOTAL
Ligne 31	4 814		4 814
Ligne 32	19 402		19 402
Ligne 33	7 238		7 238
Ligne 34	2 102		2 102
Lignes 22 et 23		3 185	3 185
Lignes 24 et 27		6 903	6 903
Ligne 26		391	391
Lignes 28 et 33		1 390	1 390
Lignes 32 et 34		3 601	3 601
TOTAL	33 556	15 470	49 026

4. Présentation des modifications de services

Évolutions sur les lignes régulières

25 février 2019 : la ligne 22 évolue pour desservir le nouveau quartier des Maréchaux à Sargé-Lès-Le Mans

Dans l'attente d'une voirie accessible en bus, la ligne 22 desservait le nouvel éco-quartier de la commune de Sargé-Lès-Le-Mans avec l'arrêt « Vaux » situé à l'extérieur du quartier.

Au cours de l'année 2019, l'itinéraire de la ligne a évolué en deux étapes :

- au 25 février 2019, création de l'arrêt « Maréchaux » au cœur du quartier
- au 23 avril 2019, l'itinéraire de la ligne est simplifié : suppression de l'arrêt « le Golf ».

Au 25 février 2019



Au 23 avril 2019



16 mars 2019 : la ligne 32 dessert le marché du Pâtis St-Lazare le samedi

La ligne 32 adapte son itinéraire le samedi matin pour un aller – retour afin de desservir le marché du Pâtis St-Lazare. les deux courses ne sont plus soumises à réservation.

Cet itinéraire a été expérimenté du 16 mars au 24 août 2019 et reconduit jusqu'à la fin de l'année 2019.



Extrait du flyer distribué dans la commune

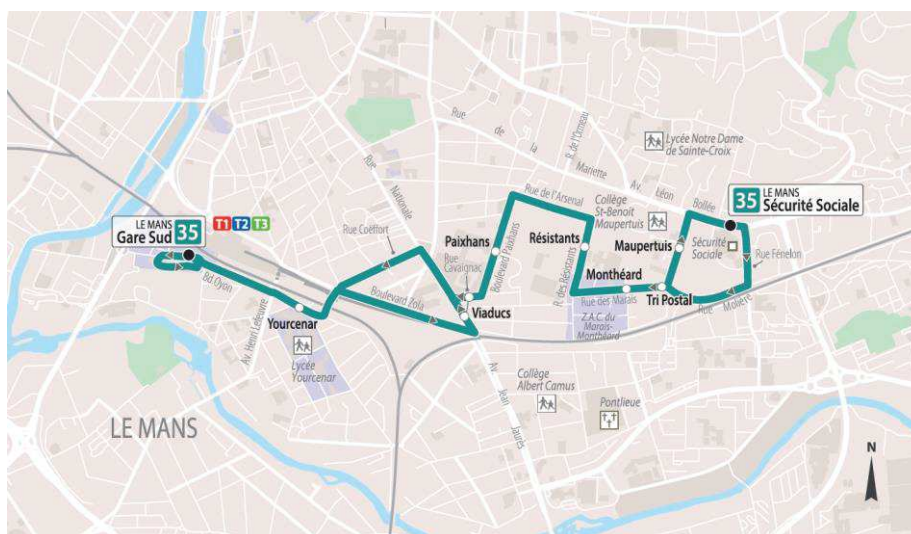
18 novembre 2019 : la ligne 35 évolue pour desservir la Sécurité sociale

La ligne 35 a été mise en service pour desservir la zone d'activité Paixhans–Monthéard au départ de la gare sud. Elle répond à un besoin de desserte du quartier, une zone saturée en stationnement avec des contraintes de voirie qui ne permettent pas le passage d'un bus.

Depuis sa mise en service en janvier 2018, la ligne était réalisée avec un véhicule 22 places et circulait de 7h00 à 19h15 entre la gare sud et le tri postal.

Au 18 novembre 2019, la ligne est prolongée jusqu' à la Sécurité sociale. L'objectif étant de proposer une liaison directe entre la gare du Mans et la Sécurité sociale.

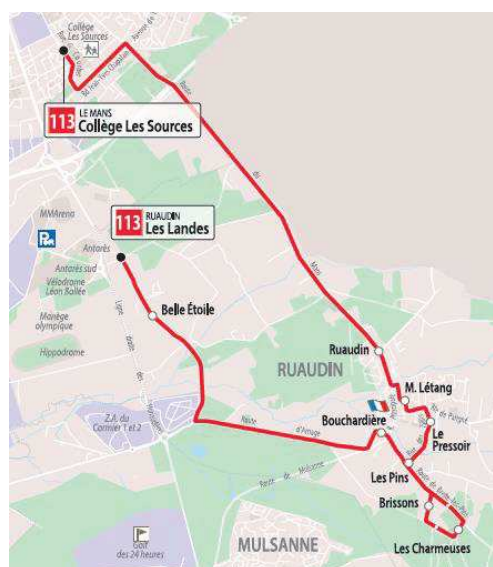
La ligne voit sa fréquence augmentée à 20 minutes sur la même amplitude.



Évolutions sur les lignes scolaires

25 février 2019 : la ligne 113 passe en sous-traitance

La ligne au départ de la commune de Ruaudin et à destination du collège Les Sources est exploitée par la STAO à partir du 25 février 2019.



Lignes scolaires sous-traitées ◀

Numéro ligne	Transporteur	Communes de provenance	Etablissements desservis	Gabarit véhicule
Aigné, La Miesse, Saint-Saturnin, la Chapelle-Saint-Aubin				
100	STAO	Aigné / La Miesse / Saint-Saturnin	Collège Epine / Collège Les Mûriers	CAR
101	SETRAM	Aigné / La Miesse / La Chapelle St-Aubin	Collège Epine / Collège Les Mûriers	Bus articulé
102	SETRAM	Aigné / La Miesse / Saint-Saturnin	Collège La Madeleine	Bus articulé
103	STAO	Aigné / La Miesse / Saint-Saturnin	Lycée Washington / Lycée Funay / Lycée Sud	CAR
104	MD SERVICES	Aigné (Grand Rolland)	Collège La Madeleine	Véhicule 9 places
Ruaudin / Mulsanne / Arnage				
110	STAO	Mulsanne / Ruaudin	Lycée Sud / LP Funay	CAR
111	STAO	Mulsanne / Ruaudin	Lycée Washington / Lycée Montesquieu / Lycée Bellevue	CAR
112	STAO	Mulsanne / Arnage / Allonnes	Lycée Malraux / Lycée Claude Chappe	CAR
113	STAO	Ruaudin	Collège Les Sources	CAR
Champagné / Yvré l'Evêque				
120	STAO	Champagné	Lycée Sud / LP Funay / Lycée Washington	CAR
121	STAO	Champagné / Yvré l'Evêque	Lycée Montesquieu / Lycée Bellevue	CAR
122	MD SERVICES	Route de Bois Jalu / Route de Monsort / Route de Parence	Collège Pasteur	Véhicule 9 places
Sargé-les-le-Mans / Coulaines				
130	STAO / MD SERVICES	Sargé-les-le-Mans	Collège Tolstoï / Collège La Psalette St-Vincent	CAR / Véhicule 9 places
131	STAO	Coulaines (Bellevue)	Campus Ribay	CAR
Rouillon / Allonnes				
140	STAO	Bérardière (Allonnes)	Collège Le Marin / Collège Kennedy / Ecole Pasteur / Ecole Lyautey	CAR
141	STAO	Rouillon	Lycée Malraux / Collège Vieux Colombier / Etablissement St-Joseph la Salle	CAR
142	STAO	Rouillon	Vieux Colombier / Etablissement St-Joseph la Salle	CAR
Bocage Cénomans				
150	STAO	Saint-Georges-du-Bois	Collège le Marin / Collège Kennedy	CAR
151	STAO	Saint-Georges-du-Bois	Etablissement St-Joseph la Salle	CAR
152	STAO	Fay / Pruilé-le-Chétif / Saint-Georges-du-Bois	Lycée Malraux	CAR
153	STAO	Chaufour-Notre-Dame / Fay / Pruilé-le-Chétif	Collège Vieux Colombier / Etablissement St-Joseph la Salle	CAR
154	STAO	Pruillé-le-Chétif	Collège Vieux Colombier / Etablissement St-Joseph La Salle	CAR
155	STAO	Chaufour-Notre-Dame / Trangé	Collège Les Mûriers / Collège Ambroise Paré	CAR
156	STAO	Trangé (Ancien Etang)	Collège Les Mûriers / Collège Ambroise Paré	CAR
	Contrat affrètement	Trangé (Les Nanteries)	Collège Les Mûriers / Collège Ambroise Paré	CAR
	Contrat affrètement	Trangé	Collège La Madeleine	CAR
Quartiers du Mans				
160	STAO	Simone Signoret	Collège Epine	CAR
161	STAO	Simone Signoret	Ecoles Louise Labé / Ecole Marcel Pagnol	CAR
162	STAO	Eperon	Lycée Ste-Catherine	CAR
163	STAO	Gare Routière	Lycée Ste-Catherine	CAR
164	STAO	Gare Routière	Etablissement St-Joseph la Salle	CAR

Au 31 décembre 2019, les lignes scolaires sont au nombre de 29 réparties de cette manière :

- 2 lignes exploitées par la SETRAM
- 24 lignes sous-traitées à la STAO (+2 lignes en contrat d'affrètement)
- 2 lignes sous-traitées à MD Services
- 1 ligne exploitée conjointement par MD Services et la STAO

5. Récapitulatif des problèmes rencontrés dans la production du service

Janvier 2019	
Les déviations et événements importants	
<i>8 janvier : déviation ligne 20</i>	La ligne a été déviée rue Macquère durant l'après-midi suite à une fuite de gaz signalée.
<i>9 janvier : difficultés de circulation dans la zone nord</i>	Déviation dans la zone nord en raison des soldes. La ligne 8 est déviée pour éviter en partie la circulation.
<i>15 janvier : déviations lignes 14 et 16</i>	La ligne 14 a été déviée rue du Miroir et la ligne 16 secteur Batignolles.
<i>18 janvier : incidents sur un poteau de LAC</i>	Un véhicule a heurté un poteau de LAC à 0h10 aux abords de l'arrêt Durand-Vaillant. 7 rames n'ont pu rentrer au dépôt et ont été immobilisées à l'université. Le service tramway a été fortement perturbé avec seulement la moitié des rames pouvant circuler.
<i>25 janvier : exercices des pompiers</i>	Un exercice pompiers a nécessité l'interruption du tramway dans le secteur de la préfecture entre 21h et 23h.
Les manifestations	
<i>24 janvier : manifestations de lycéens</i>	Des lycéens ont manifesté en centre-ville (secteur préfecture) bloquant le tramway en fin de matinée.
<i>31 janvier : mouvement social</i>	Des manifestants ont perturbé le réseau entre 10h et 12h dans le secteur des Comtes du Maine.
<i>Mouvement social des gilets jaunes</i>	De nombreux blocages et perturbations ont eu lieu sur le réseau bus et tram au cours du mois de janvier notamment les samedis. De nombreuses déviations ou interruptions ont été mises en place ainsi qu'un renforcement sur le terrain de nos équipes.
Les événements sportifs et culturels	
<i>22 janvier : match de basket du MSB à Antarsès</i>	Des rames en renfort ont été ajoutées pour la sortie du match.
Février 2019	
Les déviations et événements importants	
<i>2 février : déviation ligne 4</i>	La ligne a été déviée rue des Vignes suite à des travaux
<i>4 février : déviation lignes 13 et 21</i>	Les lignes ont été déviées dans le secteur de l'hôtel de ville.
<i>6 février : accident avec un VL sur la T1</i>	Suite à un accrochage avec un VL à Pontlieue, la T1 a été fortement perturbée entre 16h30 et 19h
<i>15 février : intervention des pompiers</i>	Suite à une intervention de pompiers avenue du Général Leclerc, le réseau tramway a été perturbé entre 13h et 15h30.
Les manifestations	
<i>20 février : manifestation sociale</i>	Une manifestation entre les Jacobins et Novaxud a perturbé le réseau bus et tram entre 11h30 et 16h30.
<i>22 février : manifestation employés Renault</i>	La manifestation a perturbé le réseau bus (L13 et T3) dans le secteur du carrefour La Pointe.
<i>26 février : manifestation des pompiers</i>	La manifestation a perturbé le réseau bus et tram entre 11h30 et la fin d'après-midi notamment en centre-ville.
<i>Mouvement social des gilets jaunes</i>	De nombreux blocages et perturbations ont eu lieu sur le réseau bus et tram au cours du mois de février notamment les samedis. De nombreuses déviations ou interruptions ont été mises en place ainsi qu'un renforcement sur le terrain de nos équipes.
Les événements sportifs et culturels	
<i>10 février : spectacle à Antarsès</i>	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
<i>15 février : match de football au MMArena</i>	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.

Mars 2019

Les déviations et événements importants

1er mars : déviation ligne 4	La ligne a été déviée boulevard Saint Michel
12 mars : incident véhicule	Accrochage d'un véhicule avec un tram, le réseau a été perturbé en fin d'après-midi.
24 mars : vide grenier Chasse Royale	Les lignes 7, 11, 17 et 20 ont été déviées.
Les manifestations	
15 mars : manifestation des lycéens	Une manifestation des lycéens en centre-ville a perturbé le réseau bus et tram entre 10h et 14h.
Mouvement des forains	Des manifestations de forains ont donné lieu à de nombreux blocages en ville et ont fortement perturbé le réseau notamment la semaine du 19 mars et dans une moindre mesure la semaine suivante.
Mouvement social des gilets jaunes	A nouveau, de nombreux blocages et perturbations ont eu lieu sur le réseau bus et tram au cours du mois de mars notamment les samedis. De nombreuses déviations ou interruptions ont été mises en place ainsi qu'un renforcement sur le terrain de nos équipes.
Les événements sportifs et culturels	
8 mars : spectacle à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
17 mars : match de handball à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
17 mars : carnaval d'Arnage	Déviation ligne 21
29 mars : spectacle (ZAZ) à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
30 mars : match de basket à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.

Avril 2019

Les déviations et événements importants

2 avril : déviation ligne 10 A	La ligne a été déviée suite à des travaux sur le réseau chaleur secteur Vauguion
Du 8 au 19 avril : travaux de maintenance de la LAC	Des travaux de maintenance de la LAC ont été effectués durant les vacances scolaires de Pâques en fin de service chaque soir.
10 avril : déviation lignes 7, 11, 17 et 20	Suite à un accident de circulation rue de la Galère, ces lignes ont été déviées de 20h à la fin du service.
26 avril : déviation lignes 7, 11, 14 et 20	Ces lignes ont été déviées dans le secteur du Tunnel
Avril : déviation ligne 4	La ligne a été déviée a de nombreuses reprises suite aux travaux boulevard Demorieux
Les manifestations	
11 avril : mouvement social	Un mouvement social entre 10h30 et 12h a bloqué la ligne de tramway T2 dans le secteur de la préfecture.
Mouvement social des gilets jaunes	A nouveau, de nombreux blocages et perturbations ont eu lieu sur le réseau bus et tram au cours du mois d'avril les samedis. Des déviations ou interruptions ont été mises en place ainsi qu'un renforcement sur le terrain de nos équipes.
Les événements sportifs et culturels	
10 et 13 avril : match de basket à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
11 avril : course cycliste à l'Espal	Déviation ligne 6
14 et 23 avril : spectacles à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
19 au 21 avril : 24 Heures motos	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
28 avril : 5 L du Mans	Déviation lignes 4, 7, 11, 12, 17 et 20

Mai 2019	
Les déviations et événements importants	
Du 6 au 10 mai : déviation lignes 11 et 15	Les lignes ont été déviées pour cause de travaux boulevard St Nicolas
10 mai : déviation ligne 15	La ligne a été déviée suite à des travaux dans le secteur de Guetteloup.
13 mai : déviation lignes 10 A et 10 B	Suite à des travaux rue Dampierre, ces lignes ont été déviées
13 mai : déviation lignes 4 et 14	Suite à des travaux secteur Barbier, ces lignes ont été déviées.
29 mai : accident tramway/piéton	Un piéton a été percuté à la station St Martin
Les manifestations	
9 mai : mouvement social	Un mouvement social entre 11h et 15h a perturbé le réseau en centre-ville.
24 mai : manifestation de lycéens	Un cortège de lycéens a bloqué les voies devant la préfecture aux alentours de 15h.
24 mai : manifestation de gilets jaunes	Vers 23h, des gilets jaunes ont perturbé la circulation du tramway à l'arrêt Zola.
25 mai : manifestation de gilets jaunes	Entre 14h30 et 15h, des gilets jaunes ont perturbé la circulation du tramway aux abords de la préfecture
Les événements sportifs et culturels	
3, 17 et 28 mai : match de football au MMArena	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence
17 mai au 19 mai : GP Moto	Des renforts sur le tramway ainsi que des déviations (lignes 13 et 21) ont été mis en place.
18 et 27 mai : match de basket à Antarès	Des rames supplémentaires sont déployées pour réguler l'affluence.
25 mai : Culture Pride	Des déviations ont été mises en place sur les lignes 4, 7, 11, 12, 14, 17 et 20
Juin 2019	
Les déviations et événements importants	
24 juin : déviation lignes 10 A et 10 B	Les lignes ont été déviées pour cause de travaux route David D'Angers.
29 juin : déviation ligne 11	La ligne a été déviée en raison d'une fuite d'eau rue Molière
Les manifestations	
8 juin : manifestation gilets jaunes	Mouvement de gilets jaunes dans le secteur Lafayette durant l'après-midi
14 juin : mouvement social Setram	Quelques courses du réseau bus supprimées tout au long de la journée. Malgré cela l'offre renforcée pour la parade des 24 Heures est préservée.
Les événements sportifs et culturels	
1er juin : course Cycliste à Arnage	Déviations des lignes 13 et 21.
3 juin : match de l'équipe de France espoir contre la Belgique au MMArena	Injection de 3 rames supplémentaires pour la sortie du match
21 juin : fête de la musique	Injection de rames supplémentaires pour renforcer l'offre sur les lignes de tramway
28 juin : match de l'équipe de France féminine de football pour la Coupe du Monde	Installation d'une fan zone sur le parking des Jacobins. Injections de 3 rames de tramway en renfort à la fin du match pour ramener les spectateurs
Du 9 au 17 juin : 24 Heures du Mans	
9 et 10 juin : pesage des 24 Heures du Mans	Les lignes 6, 23 et 25 sont déviées en centre-ville toute la journée.
12 et 13 juin : essais des 24 Heures du Mans	Des déviations sont mises en place pour les essais de la course dans le secteur du circuit (lignes 10, 13, 21, 24, 27). 75% des lignes de bus sont déviés ce vendredi (lignes 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 20, 21, 23, 24, 25, 27, et 31).
14 juin : parade des pilotes des 24 Heures du Mans	Un dispositif spécifique d'une soixantaine d'agents Setram a été mobilisé en centre-ville pour informer, guider les voyageurs et assurer leur sécurité à proximité des stations de tramway et lieux de correspondance.
16 et 17 juin : course des 24 Heures du Mans	Pendant la course, des rames supplémentaires sont injectées à Antarès et les lignes de bus au sud de la ville (10, 13, 21, 24 et 27) sont déviées. Le tramway circule toute la nuit du samedi au dimanche.

Juillet 2019	
Les déviations et événements importants	
12 juillet : déviation lignes 12 et 22	Suite à un accident de la circulation au rond-point de Segré, les lignes ont été déviées toute la matinée
A partir du 15 juillet : Bus Relais	A partir de 21h, le tramway ne circule pas entre Hôpital et Université pour des raisons d'opérations de maintenance
19 juillet : perturbations après la diffusion de la finale de la CAN	De légères perturbations ont été constatées sur le réseau tram suite à des personnes sur la plate-forme en centre-ville.
Les manifestations	
2 juillet : manifestation agriculteurs	Manifestation d'agriculteurs en centre-ville dès 20h jusqu'à la fin de service du réseau. Les lignes de tramways T1 et T2, la ligne Tempo T3 et la ligne de bus 5 sont perturbées
Les événements sportifs et culturels	
13 juillet : feu d'artifice	Des rames supplémentaires ont été déployées afin de réguler l'affluence aux abords des festivités du 14 Juillet. Des déviations (T3, Lignes 4, 13 et 16) ont également été mises en place.
27 juillet : match Le Mans FC vs RC Lens au MMArena	Injection de 6 rames supplémentaires pour la sortie du match
Août 2019	
Les déviations et événements importants	
Jusqu'au 2 août : Bus Relais	A partir de 21h, le tramway ne circule pas entre Hôpital et Université pour des raisons d'opérations de maintenance
2 août : déviation lignes 10 A, 10 B	Suite à des travaux rue Courbet, les lignes ont été déviées toute la journée.
2 août : déviation ligne 12	Suite à des travaux boulevard Mutuel, une déviation de la ligne a été mise en place
6 août : déviation ligne 16	Suite à des travaux rue du Polygone, une déviation de la ligne a été mise en place.
8 août : déviation ligne 10 A	Suite à des travaux rue Courbet, la ligne a été déviée toute la journée.
9 août : incident technique SNCF	Suite à cet incident, la Setram a mis à disposition des bus pour aller rechercher des voyageurs SNCF bloqués en gare d'Amage.
19 août : déviation ligne 5	Suite à des travaux rue de Chanzy, la ligne a été déviée toute la journée.
Les manifestations	
24 août : mouvement de gilets jaunes	En raison de ce mouvement, le réseau tram et bus a fortement été perturbé en centre-ville entre 14h30 et 18h30
Les événements sportifs et culturels	
9, 23, 27 et 30 août : matchs Le Mans FC au MMArena	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie des matchs.
31 août : concert Sweet FM à l'arche de la nature	Renforts bus pour absorber l'affluence de voyageurs.

Septembre 2019	
Les déviations et événements importants	
<i>1er septembre : déviation ligne 5</i>	En raison du Bric à brac secteur Jaurès, la ligne a été déviée.
<i>3 septembre : déviations lignes 14 et 17</i>	Suite à des travaux rue Beaulieu, les lignes ont été déviées toute la journée.
<i>12 septembre : renforts ligne 16</i>	Suite à de fortes affluences les jours précédents, des renforts ont été mis en place afin d'absorber l'affluence voyageurs.
<i>23 septembre : déviation ligne 4</i>	Suite à des travaux rue du Port, une déviation de la ligne a été mise en place.
Les manifestations	
<i>16 septembre : Mouvement de gilets jaunes</i>	En raison de cette manifestation en centre-ville, le réseau Tram a été bloqué pendant 1h à l'arrêt Préfecture de 11h à 12h.
<i>24 septembre : Mouvement social</i>	En raison de cette manifestation en centre-ville, le réseau Tram a été bloqué de 10h30 à 14h et des lignes de bus déviées (4, 5, 7, 11, 12, 14, 17 et 20).
Les événements sportifs et culturels	
<i>14 septembre : Braderie</i>	Des déviations sur les lignes 5, 12 et 14 ont été mises en place suite à la braderie
<i>20 septembre : match Le Mans FC au MMArena</i>	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie des matchs.
Octobre 2019	
Les déviations et événements importants	
<i>2 octobre : déviation ligne 16</i>	En raison de la fermeture de la rue du polygone, la ligne a été déviée
<i>Du 21 au 31 octobre : Travaux entretien du réseau tramway</i>	Durant les vacances scolaires de la Toussaint, des travaux d'entretien du réseau ont été effectués les soirs de semaine à partir de 20h.
<i>22 octobre : Perturbation réseau tramway</i>	Suite à une chute d'un cycliste sur la voie, le réseau a été bloqué et perturbé de 14h à 16h
Les manifestations	
<i>1, 8 et 21 octobre : Manifestation des agriculteurs</i>	En raison de cette manifestation en centre-ville, le réseau tram a été bloqué et/ou perturbé les après-midi de ces 3 jours.
<i>12 octobre : Manifestation des gilets jaunes</i>	Un mouvement de gilets jaunes dans le secteur de l'hôpital puis un cortège vers le centre-ville a fortement perturbé le réseau tram et bus dans l'après-midi.
<i>23 octobre : Manifestation</i>	En raison de cette manifestation en centre-ville de 16h à 18h, le réseau tram et bus a été perturbé.
Les événements sportifs et culturels	
<i>4, 25 et 30 octobre : match Le Mans FC au MMArena</i>	Injection de plusieurs rames (bus le 25/10) supplémentaires pour la sortie des matchs.
<i>Du 10 au 13 octobre : spectacle Les Bodin à Antarès</i>	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie du spectacle
<i>13 octobre : Bric à brac</i>	Des déviations sur les lignes 7, 11, 17 et 20 ont été mises en place suite au Bric à brac secteur chasse royale.

Novembre 2019	
Les déviations et événements importants	
6 et 7 novembre : déviation lignes 7 et 20	En raison de travaux au giratoire Beauregard, les lignes ont été déviées.
13 et 14 novembre : déviation lignes 7 et 14	En raison de travaux au niveau du tunnel, les lignes ont été déviées.
Les manifestations	
9 novembre : manifestation des gilets jaunes	Un mouvement de gilets jaunes en centre-ville a fortement perturbé le réseau tram et bus dans l'après-midi
Novembre : mouvement social sur la réforme des retraites	Les 2, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 novembre, des mouvements sociaux ont légèrement impacté le réseau
Les événements sportifs et culturels	
9 et 23 novembre : match de basket à Antarès	Injection de rames supplémentaires pour la sortie du match
16 novembre : 10 km du Maine Libre	En raison de la course, des déviations sur les lignes T3, 4, 13, 16 et 26 ont été mises en place de 12h à 14h. Des navettes ont également été mises à disposition des coureurs pour les amener en centre ville.
29 novembre : match Le Mans FC au MMArena	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie du match
29 novembre : spectacle Soprano à Antarès	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie du spectacle
Décembre 2019	
Les déviations et événements importants	
9 décembre : déviation ligne 12	En raison de travaux, la ligne a été déviée dans le quartier du Villaret
Les manifestations	
Mouvement social contre la réforme des retraites	A compter du 5 décembre, de nombreux blocages et perturbations ont eu lieu sur le réseau bus et tram au cours du mois (les 5, 6, 7, 10, 14, 17, 19, 21, 28 et 30 décembre 2019). De nombreuses déviations ou interruptions ont été mises en place ainsi qu'un renforcement sur le terrain de nos équipes. A noter le 30 décembre un blocage du dépôt bus de 5h30 à 7h du matin qui a empêché le fonctionnement du réseau bus
Les événements sportifs et culturels	
3 et 23 décembre : match de basket à Antarès	Injection de rames supplémentaires pour la sortie du match.
8 décembre : spectacle Aladin à Antarès	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie du spectacle
13 et 18 décembre : match Le Mans FC au MMArena	Injection de plusieurs rames supplémentaires pour la sortie du match.

6. Bilan des kilomètres commerciaux et des services non faits en totalité ou partiellement

Période	Km Tram	Km Bus	Motif
19-mars-19	2 028		Mouvement social
14-juin-19		1 232	Mouvement social
21-sept.-19		2 088	Mouvement social
26-oct.-19		1 956	Mouvement social
2-nov.-19		2 129	Mouvement social
déc.-19	8 426	8 192	Mouvement social
Total 2019	10 454	15 597	

ANNEXE 3 - LE PARC DE VÉHICULES

1. Présentation des investissements en véhicules et des sorties de véhicules du parc

Parc de véhicules roulant au gazole au 31 décembre 2019 ◀

N°Ordre	N°Bus	Type de matériel		Numéro d'immatriculation du véhicule	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition en €	Km au compteur au 31 décembre
1	611	BUS STANDARD	AGORA	6253 XD 72	01/01/2006	245 900,00	690 452
2	612	BUS STANDARD	AGORA	6255 XD 72	01/01/2006	245 900,00	681 627
3	613	BUS STANDARD	AGORA	6258 XD 72	01/01/2006	245 900,00	689 968
4	614	BUS STANDARD	AGORA	6260 XD 72	01/01/2006	245 900,00	690 751
5	101	BUS STANDARD	CITELIS(1)	5710 XL 72	21/11/2006	-	598 415
6	102	BUS STANDARD	CITELIS	7732 XM 72	28/02/2007	229 480,00	594 481
7	103	BUS STANDARD	CITELIS	7736 XM 72	28/02/2007	229 480,00	598 630
8	104	BUS STANDARD	CITELIS	7738 XM 72	28/02/2007	229 480,00	597 881
9	105	BUS STANDARD	CITELIS	7739 XM 72	28/02/2007	229 480,00	597 392
10	106	BUS STANDARD	CITELIS	7742 XM 72	28/02/2007	229 480,00	597 304
11	107	BUS STANDARD	CITELIS	7743 XM 72	28/02/2007	229 480,00	596 474
12	108	BUS STANDARD	CITELIS	9541 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 733
13	109	BUS STANDARD	CITELIS	9544 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 344
14	110	BUS STANDARD	CITELIS	9545 XR 72	17/12/2007	239 880,00	611 718
15	111	BUS STANDARD	CITELIS	9548 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 340
16	112	BUS STANDARD	CITELIS	9549 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 323
17	113	BUS STANDARD	CITELIS	9550 XR 72	17/12/2007	239 880,00	614 185
18	114	BUS STANDARD	CITELIS	9552 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 438
19	115	BUS STANDARD	CITELIS	9554 XR 72	17/12/2007	239 880,00	612 985
20	116	BUS STANDARD	CITELIS	9558 XR 72	17/12/2007	239 880,00	611 517
21	117	BUS STANDARD	CITELIS	8300 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 300
22	118	BUS STANDARD	CITELIS	8302 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 162
23	119	BUS STANDARD	CITELIS	8303 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 985
24	120	BUS STANDARD	CITELIS	8305 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	545 631
25	121	BUS STANDARD	CITELIS	8306 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 706
26	122	BUS STANDARD	CITELIS	8308 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	547 894
27	123	BUS STANDARD	CITELIS	8309 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 456
28	124	BUS STANDARD	CITELIS	8311 XZ 72	13/02/2009	256 460,00	546 337
29	125	BUS STANDARD	CITELIS	AL-043-ZR	22/02/2010	257 750,00	500 243
30	126	BUS STANDARD	CITELIS	AL-007-ZR	22/02/2010	257 750,00	498 818
31	127	BUS STANDARD	CITELIS	AL-971-ZQ	22/02/2010	257 750,00	499 370
32	128	BUS STANDARD	CITELIS	AL-918-ZQ	22/02/2012	257 750,00	499 080
33	129	BUS STANDARD	CITELIS	AL-943-ZQ	22/02/2010	257 750,00	498 323
34	130	BUS STANDARD	CITELIS	AL-888-ZQ	22/02/2010	257 750,00	500 060
35	131	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-567-JR	22/12/2011	247 600,00	406 031
36	132	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-606-JR	22/12/2011	247 600,00	405 185
37	133	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-642-JR	22/12/2011	247 600,00	405 979
38	134	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-684-JR	22/12/2011	247 600,00	404 681
39	135	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-761-JR	22/12/2011	247 600,00	405 649
40	136	BUS STANDARD	CITELIS	BZ-839-JR	22/12/2011	247 600,00	407 068
41	137	BUS STANDARD	CITELIS	CS-902-SV	12/04/2013	239 400,00	381 240
42	138	BUS STANDARD	CITELIS	CS-382-SW	12/04/2013	239 400,00	380 829

(1) Protocole transactionnel

N°Ordre	N°Bus	Type de matériel		Numéro d'immatriculation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Km au compteur au 31 décembre
43	139	BUS STANDARD	CITELIS	CS-846-SW	12/04/2013	239 400,00	379 579
44	140	BUS STANDARD	CITELIS	CS-409-SX	12/04/2013	239 400,00	379 730
45	141	BUS STANDARD	CITELIS	CS-568-TP	12/04/2013	239 400,00	380 039
46	142	BUS STANDARD	CITELIS	CS-696-TP	12/04/2013	239 400,00	379 885
47	143	BUS STANDARD	CITELIS	CS-815-TP	12/04/2013	239 400,00	380 609
48	144	BUS STANDARD	CITELIS	CS-754-TP	12/04/2013	239 400,00	378 387
49	145	BUS STANDARD	CITELIS	DB-547-ML	18/12/2013	262 800,00	326 828
50	146	BUS STANDARD	CITELIS	DB-678-ML	18/12/2013	262 800,00	325 885
51	147	BUS STANDARD	CITELIS	DB-799-ML	18/12/2013	262 800,00	326 038
52	148	BUS STANDARD	CITELIS	DB-024-MM	18/12/2013	262 800,00	326 280
53	149	BUS STANDARD	CITELIS	DB-894-ML	18/12/2013	262 800,00	326 244
54	150	BUS STANDARD	CITELIS	DB-127-MM	18/12/2013	262 800,00	325 179
55	706	BUS ARTICULE	AGORA L	6249 XD 72	01/01/2006	332 800,00	448 946
56	151	BUS ARTICULE	CITELIS	7659 XN 72	11/05/2007	324 350,00	404 899
57	152	BUS ARTICULE	CITELIS	7660 XN 72	11/05/2007	324 350,00	404 519
58	153	BUS ARTICULE	CITELIS	7661 XN 72	11/05/2007	324 350,00	405 866
59	154	BUS ARTICULE	CITELIS	DB-728-PP	20/12/2013	364 800,00	206 906
60	155	BUS ARTICULE	CITELIS	DB-132-PQ	20/12/2013	364 800,00	207 499
61	156	BUS ARTICULE	CITELIS	DB-928-PP	20/12/2013	364 800,00	207 026

1	8	RESABUS	MASTER (TCP)	4783 WR 72	02/10/2003	70 567,75	163 406
2	12	PMR	KANGOO	8717 WW 72	17/06/2004	18 011,69	57 314
3	15	PMR	MASTER (TCP)	5453 XR 72	15/11/2007	65 799,10	331 763
4	16	PMR	MASTER (TCP)	AK-489-PM	17/02/2010	58 589,00	290 291
5	17	PMR	MASTER (TCP)	CA-256-NS	23/01/2012	83 102,10	203 735
6	18	PMR	CITROEN	CV-435-WR	26/01/2013	71 700,00	200 807
7	19	PMR	CITROEN	CW-426-JM	28/06/2013	71 700,00	217 127
8	501	PMR	CITROEN	DB-182-DX	09/12/2013	73 000,00	197 532
9	502	PMR	CITROEN	DB-251-DX	09/12/2013	73 000,00	182 199
10	503	PMR	CITROEN	DP-679-LX	02/03/2015	76 300,00	143 600
11	504	PMR	CITROEN	EG-794-YM	24/11/2016	75 900,00	90 908
12	505	PMR	CITROEN	EG-817-YM	24/11/2016	75 900,00	92 945
13	506	PMR	MASTER (TCP)	FA-420-LF	19/09/2018	77 156,00	37 504
14	507	PMR	MASTER (TCP)	FC-096-NP	17/12/2018	77 156,00	33 899

Parc de véhicules roulant au GNVert au 31 décembre 2019 ◀

N°Ordre	N° Bus	Type de matériel		Numéro d'immatriculation du véhicule	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition en €	Km au compteur au 31 décembre
1	669	BUS STANDARD	AGORA GNV	3921 WN 72	20/01/2003	265 800,00	888 159
2	670	BUS STANDARD	AGORA GNV	3922 WN 72	03/03/2003	265 800,00	877 871
3	671	BUS STANDARD	AGORA GNV	3923 WN 72	20/01/2003	265 800,00	884 936
4	672	BUS STANDARD	AGORA GNV	3925 WN 72	20/01/2003	265 800,00	886 863
5	673	BUS STANDARD	AGORA GNV	3926 WN 72	03/03/2003	265 800,00	870 926
6	674	BUS STANDARD	AGORA GNV	3928 WN 72	20/01/2003	265 800,00	890 005
7	675	BUS STANDARD	AGORA GNV	3930 WN 72	20/01/2003	265 800,00	888 580
8	676	BUS STANDARD	AGORA GNV	3931 WN 72	12/03/2003	265 800,00	888 304
9	677	BUS STANDARD	AGORA GNV	3932 WN 72	03/03/2003	265 800,00	889 857
10	679	BUS STANDARD	AGORA GNV	3937 WN 72	03/03/2003	265 800,00	891 125
11	681	BUS STANDARD	AGORA GNV	3940 WN 72	03/03/2003	265 800,00	887 930
12	682	BUS STANDARD	AGORA GNV	6539 WT 72	23/03/2004	287 200,00	892 675
13	683	BUS STANDARD	AGORA GNV	6541 WT 72	23/03/2004	287 200,00	889 466
14	201	BUS STANDARD	URBANWAY ST	DW-210-WM	27/10/2015	295 000,00	216 224
15	202	BUS STANDARD	URBANWAY ST	DW-364-WM	27/10/2015	295 000,00	215 540
16	203	BUS STANDARD	URBANWAY ST	DW-469-WM	27/10/2015	295 000,00	216 550
17	204	BUS STANDARD	URBANWAY ST	DW-569-WM	27/10/2015	295 000,00	215 727
18	205	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EH-993-RD	20/12/2016	295 000,00	160 180
19	206	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EH-255-RE	20/12/2016	295 000,00	161 334
20	207	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EH-807-RD	20/12/2016	295 000,00	161 599
21	208	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EH-474-RE	20/12/2016	295 000,00	160 776
22	209	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EQ-656-MH	15/09/2017	297 900,00	123 745
23	210	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EQ-452-MH	15/09/2017	297 900,00	123 444
24	211	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EQ-716-MG	15/09/2017	297 900,00	123 880
25	212	BUS STANDARD	URBANWAY ST	EQ-433-MG	15/09/2017	297 900,00	121 355
26	764	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2153 WP 72	03/03/2003	353 600,00	520 042
27	765	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2152 WP 72	03/03/2003	353 600,00	519 282
28	766	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2151 WP 72	03/03/2003	353 600,00	520 688
29	769	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2145 WP 72	11/04/2003	353 600,00	526 020
30	770	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6543 WT 72	23/03/2004	376 200,00	530 766
31	771	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6544 WT 72	23/03/2004	376 200,00	530 732
32	773	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6547 WT 72	23/03/2004	376 200,00	526 695
33	774	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6549 WT 72	23/03/2004	376 200,00	536 948
34	775	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6551 WT 72	23/03/2004	376 200,00	557 194
35	776	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6554 WT 72	23/03/2004	376 200,00	545 800
36	777	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6566 XF 72	16/12/2005	375 800,00	476 783
37	778	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6568 XF 72	16/12/2005	375 800,00	476 052
38	779	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6569 XF 72	16/12/2005	375 800,00	487 918
39	780	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6570 XF 72	16/12/2005	375 800,00	480 682
40	401	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	DW-285-WQ	27/10/2015	397 500,00	164 586
41	402	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	DW-005-WR	27/10/2015	397 500,00	166 807
42	403	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	DX-335-BW	03/11/2015	397 500,00	163 879
43	404	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	DW-401-WR	27/10/2015	397 500,00	163 787
44	405	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EH-105-QG	19/12/2016	392 000,00	119 264
45	406	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EH-448-QF	19/12/2016	392 000,00	111 809
46	407	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EH-268-QG	19/12/2016	392 000,00	119 658
47	408	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EH-842-QF	19/12/2016	392 000,00	119 998
48	409	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EQ-686-PL	20/09/2017	395 900,00	97 326
49	410	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EQ-305-PL	20/09/2017	395 900,00	96 685
50	411	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EQ-152-PL	20/09/2017	395 900,00	97 199
51	412	BUS ARTICULE	URBANWAY ART	EQ-459-PL	20/09/2017	395 900,00	94 528

N°Ordre	N° Bus	Type de matériel		Numéro d'immatriculation du véhicule	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition en €	Km au compteur au 31 décembre
52	301	BUS ARTICULE	BHNS	DV-159-TH	16/09/2015	450 000,00	278 552
53	302	BUS ARTICULE	BHNS	DW-796-VR	26/10/2015	450 000,00	206 504
54	303	BUS ARTICULE	BHNS	DX-769-JB	16/11/2015	450 000,00	210 341
55	304	BUS ARTICULE	BHNS	DX-001-YP	07/12/2015	450 000,00	212 071
56	305	BUS ARTICULE	BHNS	DX-817-YN	07/12/2015	450 000,00	209 558
57	306	BUS ARTICULE	BHNS	DY-640-CJ	14/12/2015	450 000,00	209 824
58	307	BUS ARTICULE	BHNS	DY-791-DF	15/12/2015	450 000,00	208 584
59	308	BUS ARTICULE	BHNS	DY-893-FA	17/12/2015	450 000,00	211 002
60	309	BUS ARTICULE	BHNS	DY-477-LH	24/12/2015	450 000,00	207 525
61	310	BUS ARTICULE	BHNS	DY-430-KD	23/12/2015	450 000,00	200 606
62	413	BUS ARTICULE	MERCEDES CITARO	FM-019-EX	10/12/2019	404 300,00	2 488
63	414	BUS ARTICULE	MERCEDES CITARO	FM-002-EX	10/12/2019	404 300,00	3 389
64	415	BUS ARTICULE	MERCEDES CITARO	FM-017-EX	10/12/2019	404 300,00	2 149
65	416	BUS ARTICULE	MERCEDES CITARO	FM-010-EX	10/12/2019	402 900,00	1 200
66	417	BUS ARTICULE	MERCEDES CITARO	FM-014-EX	10/12/2019	402 900,00	3 198
67	213	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-553-EW	10/12/2019	318 400,00	3 235
68	214	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-545-EW	10/12/2019	318 400,00	4 204
69	215	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-542-EW	10/12/2019	318 400,00	4 301
70	216	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-551-EW	10/12/2019	318 400,00	3 652
71	217	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-540-EW	10/12/2019	318 400,00	4 268
72	218	BUS STANDARD	MERCEDES CITARO	FM-556-EW	10/12/2019	318 400,00	3 882

Parc des rames de tramway au 31 décembre 2019 ◀

N° Ordre	Type de matériel	Nom de la rame	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition (4)	Km au compteur au 31 décembre	
1	RAME	1001	Désir	09/01/2007	2 850 098,06	723 176
2	RAME	1002	Le Mans Métropole	28/02/2007	2 850 098,06	612 546
3	RAME	1003	Allonnes	07/03/2007	2 850 098,06	678 235
4	RAME	1004	Arnage	22/03/2007	2 850 098,06	642 625
5	RAME	1005	Coulaines	04/04/2007	2 850 098,06	559 122
6	RAME	1006	La Chapelle Saint Aubin	18/04/2007	2 850 098,06	762 819
7	RAME	1007	Le Mans	25/04/2007	2 850 098,06	701 812
8	RAME	1008	Mulsanne	31/05/2007	2 850 098,06	828 329
9	RAME	1009	Rouillon	06/06/2007	2 850 098,06	746 918
10	RAME	1010	24 Heures du Mans	12/06/2007	2 850 098,06	622 218
11	RAME	1011	Sargé Les Le Mans	20/06/2007	2 850 098,06	632 304
12	RAME	1012	Yvré l'Evêque	27/06/2007	2 850 098,06	598 035
13	RAME	1013	Plantagenêt	05/07/2007	2 850 098,06	847 235
14	RAME	1014	Bérengère	12/07/2007	2 850 098,06	565 470
15	RAME	1015	Bollée	19/07/2007	2 850 098,06	657 456
16	RAME	1016	Wilbur Wright	26/07/2007	2 850 098,06	607 603
17	RAME	1017	MUC 72	23/08/2007	2 850 098,06	738 031
18	RAME	1018	Trouvé Chauvel	05/09/2007	2 850 098,06	522 937
19	RAME	1019	L'Arche de la Nature	12/09/2007	2 850 098,06	808 933
20	RAME	1020	MSB	20/09/2007	2 850 098,06	785 209
21	RAME	1021	Pays de Loire	10/10/2007	2 850 098,06	588 522
22	RAME	1022	Sarthe Huisne	25/10/2007	2 850 098,06	695 860
23	RAME	1023	Cénomane	14/11/2007	2 850 098,06	680 109
24	RAME	1024	Dominique NIEDERKORN	2011	3 179 813,01	519 701
25	RAME	1025	Aigné	2011	3 179 813,01	469 163
26	RAME	1026	Champagné	2011	3 179 813,01	492 928
27	RAME	1027	La Milesse	2013	2 472 875,00	429 801
28	RAME	1028	Ruaudin	2013	2 472 875,00	332 274
29	RAME	1029	Saint Saturnin	2014	2 472 875,00	410 990
30	RAME	1030		2014	2 472 875,00	345 928
31	RAME	1031		2014	2 472 875,00	309 145
32	RAME	1032		2014	2 472 875,00	282 370
33	RAME	1033		2014	2 472 875,00	365 459
34	RAME	1034		2014	2 472 875,00	388 669

Véhicules sortis au cours de l'année 2019 ◀

N°Ordre	N° Parc		N° Parc	Numéro d'immatriculation du véhicule	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Km au compteur à la date de sortie	Date Réforme
1	14	PMR	MASTER (TCP)	5396 XB 72	01/01/2006	49 000,00	365 646	10/01/2019
2	663	BUS STANDARD	AGORA GNV	4625 WC 72	11/05/2001	253 620,28	930 482	13/12/2019
3	667	BUS STANDARD	AGORA GNV	4616 WW 72	27/04/2001	253 620,28	920 041	13/12/2019
4	678	BUS STANDARD	AGORA GNV	3933 WN 72	03/03/2003	265 800,00	876 165	13/12/2019
5	902	GABARIT REDUIT	GX 117	4741 WG 72	01/01/2002	191 439,07	437 264	13/12/2019

Véhicules sortis au cours de l'année 2019 mais mis au rebut en 2020 ◀

N°Ordre	N° Parc		Type de matériel	Numéro d'immatriculation du véhicule	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Km au compteur à la date de sortie	Date Réforme
1	665	BUS STANDARD	AGORA GNV	4621 WC 72	28/04/2001	253 620,28	936 854	21/01/2020
2	668	BUS STANDARD	AGORA GNV	4615 WC 72	11/05/2001	253 620,28	934 911	14/01/2020
3	767	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2150 WP 72	22/04/2003	353 600,00	521 344	24/01/2020
4	768	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	2148 WP 72	20/03/2003	353 600,00	518 757	21/01/2020
5	772	BUS ARTICULE	AGORA L GNV	6546 WT 72	23/03/2004	376 200,00	535 634	31/01/2020
6	903	GABARIT REDUIT	GX 117	4449 WL 72	18/10/2002	195 800,00	472 929	23/01/2020
7	904	GABARIT REDUIT	GX 117	4452 WL 72	18/10/2002	195 800,00	474 158	23/01/2020
8	905	GABARIT REDUIT	GX 117	7561 WM 72	07/01/2003	195 800,00	471 439	14/01/2020
9	906	GABARIT REDUIT	GX 117	7564 WM 72	07/01/2003	195 800,00	471 130	24/01/2020

2. Description de la réserve de véhicules

2019	Nombre de véhicules en réserve en heure de pointe
Tramway	3
BHNS	2
Articulés	5
Standards	12
Gabarit réduit	2

3. Bilan de l'entretien des véhicules

Bilan des visites de contrôle bus ◀

2019	Nombre de visites par mois	Contre-visites avec interdiction de circuler
JANVIER	25	
FEVRIER	20	
MARS	24	
AVRIL	26	
MAI	28	
JUIN	25	
JUILLET	27	
AOÛT	16	
SEPTEMBRE	26	
OCTOBRE	28	
NOVEMBRE	26	
DÉCEMBRE	24	
TOTAL	295	0

Tableau récapitulatif et synthétique des accidents et des pannes ◀

Nombre de pannes tramway pour 2019 avec rupture de service pour le client			
Nombre de pannes nécessitant un retour HP			6
Nombre de remorquages -poussages			1
Kilomètres entre deux pannes			271 944

Nombre total de pannes par type de véhicules pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019			
Marque et type	Nombre de pannes	Km sur la période	Pannes au 10 000 km
Heuliez GX 117	13	157 502	0,83
Iveco agora articulé	2	25 014	0,80
Iveco agora articulé GNV	81	426 560	1,90
Iveco agora standard	20	155 231	1,29
Iveco agora standard GNV	92	826 610	1,11
Iveco citélis articulé	20	152 223	1,31
Iveco citelis standard	128	2 291 322	0,56
Iveco créalis GNV	43	553 000	0,78
Iveco urbanway articulé GNV	34	474 299	0,72
Iveco urbanway standard GNV	18	630 876	0,29
Mercedes Citaro articulé GNV	1	12 424	0,80
Mercedes Citaro standard GNV	0	23 542	0,00
TOTAL PARC	452	5 728 603	0,79

État des sinistres ou contentieux survenus ◀

Etat des sinistres ou contentieux survenus	2019	2018	2017
Nombre d'accidents avec responsabilité Setram engagée	72	105	99
Nombre total d'accidents déclarés à l'assurance	146	175	195
Pourcentage de dossiers où la responsabilité de la Setram est engagée	49,00%	60,00%	50,77%
Kilométrage entre deux accidents "responsables"	115 430	80 209	83 462

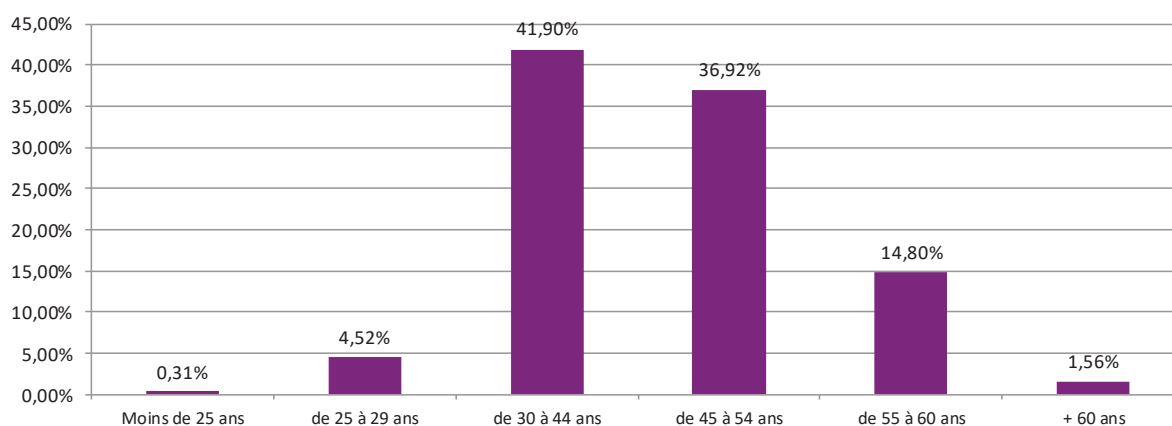
ANNEXE 4 - LE PERSONNEL

1. Pyramide des âges : nombre d'embauches, de départs à la retraite et d'autres départs

EMBAUCHES	Cadres	Maitrises	Employés administratifs et de gestion	Agents commerciaux de conduite	Agents de vente et d'information	Agents d'exécution ateliers et infrastructures	TOTAL
Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée	4	3	1	19	2	4	33
Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée (* Contrat d'alternance)	0	0	1	0	0	1	2
Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans (* Contrat d'alternance)	0	0	0	0	1	1	2

Départs	Cadres	Maitrises	Employés administratifs et de gestion	Agents commerciaux de conduite	Agents de vente et d'information	Agents d'exécution ateliers et infrastructures	TOTAL
Total des départs	0	5	2	24	3	5	39
Nombre de démissions	0	4	0	6	1	1	12
Nombre de licenciement pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de licenciement pour d'autres causes	0	0	0	4	0	0	4
Fin de contrat à durée déterminée (dont contrat d'apprentissage et de professionnalisation)	0	0	0	0	0	1	1
Départ au cours de la période d'essai	0	0	1	1	1	0	3
Départ en retraite volontaire	0	1	1	10	1	3	16
Décès	0	0	0	2	0	0	2
Autres départs	0	0	0	1	0	0	1

Pyramide des âges



ANNEXE 5 - LES TARIFS

1. La gamme tarifaire : détail des différents titres de transport (tarif, conditions d'usage et de validité)

TITRE	CONDITION D'AYANT DROIT
Ticket 1 Voyage	Tout public
Ticket Journée	Tout public
Ticket 2 Voyages	Tout public
Ticket 10 Voyages	Tout public
Ticket 10 Voyages tarif réduit	<p>Familles résidant dans Le Mans Métropole et bénéficiant de la carte famille nombreuse SNCF</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ ou ayant trois enfants ou plus, âgés de moins de 18 ans, ♦ ou ayant compté, à un moment donné, au moins trois enfants de moins de 18 ans et comptant encore au moins un enfant de moins de 18 ans, ♦ ou ayant compté, au minimum simultanément, cinq enfants de moins de 18 ans. <p>Salariés habitant ou travaillant dans Le Mans Métropole.</p>
Ticket Tribu	Groupe jusqu'à 4 personnes se déplaçant ensemble sur le réseau, le samedi, le dimanche et jours fériés (ticket valable 1 heure) à valider autant de fois que de personnes
Ticket Parking relais	Utilisateur d'une voiture se stationnant, durant les périodes de gardiennage, sur les parkings relais. Ce titre comprend le stationnement et autant de Tickets Journée que de places inscrites sur la carte grise du véhicule. Gratuit pour les abonnés Setram.
Ticket Groupe	Groupe se déplaçant ensemble sur le réseau : 1 ticket pour 20 personnes de 9h00 à 11h15, de 14h00 à 16h30 et après 19h30, ou 1 ticket pour 10 personnes en dehors de ces heures.
Ticket École	Ticket délivré après demande en ligne et réservation auprès de la Setram, donnant droit à l'utilisation gratuite du bus ou du tramway en heure creuse. Ticket limité à 30 élèves et deux accompagnateurs.
Abonnement Tout Public	Tout public
Abonnement Scolaire	Scolaires habitant ou scolarisés dans Le Mans Métropole, jusqu'au baccalauréat. Les familles habitant Le Mans Métropole et comprenant trois enfants ou plus dont un mineur vivant dans un même foyer peuvent bénéficier d'un coupon gratuit Scolaire ou Étudiant pour le troisième enfant (l'achat groupé et simultané des abonnements est nécessaire).
Abonnement Étudiant	Étudiants post baccalauréat, habitant ou fréquentant un établissement universitaire dans Le Mans Métropole. Les familles habitant Le Mans Métropole et comprenant trois enfants ou plus dont un mineur vivant dans un même foyer peuvent bénéficier d'un coupon gratuit Scolaire ou Étudiant pour le troisième enfant (l'achat groupé et simultané des abonnements est nécessaire).

TITRE	CONDITION D'AYANT DROIT
Abonnement salarié	Salariés habitant ou travaillant dans Le Mans Métropole
Abonnement Senior	Personne habitant Le Mans Métropole, • âgée de 65 ans ou plus, ou dispensé de recherche d'emploi de plus de 55 ans ou inapte au travail de 60 à 65 ans
Abonnement AZUR 1	Personne habitant Le Mans Métropole, dont le foyer fiscal dispose de revenus annuels inférieurs au FNS* - âgée de 65 ans ou plus - ou dispensée de recherche d'emploi de plus de 55 ans, ou -ou inapte au travail, âgée de 60 à 65 ans, ou - personne habitant Le Mans Métropole et handicapée à 80% ou plus, - titulaire de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant une mention, sans condition de ressources, -ou titulaire de l'ancienne carte d'invalidité portant la mention "station debout pénible" ou "cane blanche", sans condition de ressource, sur présentation de leur ancienne carte COTOREP, -ou titulaire de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), sans mention spéciale, et dont les revenus du foyer fiscal sont inférieurs au FNS, - ou personne handicapée accueillie en ESAT, IME ou foyer spécialisé - ou titulaire de la carte d'invalidité du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Personne demandeur d'asile : demande traitée uniquement par le back office sur présentation de l'attestation de demande d'asile et du certificat d'hébergement en CADA, PRAHDA ou CAO. * Fonds National de Solidarité au 1er avril 2019, revenus annuels inférieurs ou égaux à 10 839 € pour une personne seule ou à 16 827 € pour un ménage.
Abonnement AZUR 2	Personne habitant Le Mans Métropole, dont le foyer fiscal dispose de revenus annuels compris entre 1 fois et 2 fois le FNS* : • âgée de 65 ans ou plus • ou dispensée de recherche d'emploi de plus de 55 ans, • ou inapte au travail, âgée de 60 à 65 ans, ou • personne habitant Le Mans Métropole et handicapée à 80% ou plus, titulaire de la Carte Mobilité Inclusion , ne pouvant bénéficier du tarif AZUR 1, * Fonds National de Solidarité au 1er avril 2019, revenus annuels compris entre 10 840 € et 21 678 € pour une personne seule ou compris entre 16 828 € et 33 654 € pour un ménage. *Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) sous condition de revenus pour les 65 ans et plus.
Abonnement demandeur d'emploi	Personne résidant dans Le Mans Métropole, demandeur d'emploi inscrit au pôle emploi de Le Mans Métropole. Ou bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
Abonnement CMU-C	Bénéficiaire de la CMUC, quel que soit le lieu de domiciliation. Limité à une seule personne par foyer. Sur présentation de l'attestation en cours de validité établie par la CPAM ou la Caisse de la mutualité sociale agricole ou la Caisse d'assurance maladie des professions indépendantes.
Location de vélo à la journée	Tout public
Location de vélo par abonnement	Personne habitant Le Mans Métropole ou Scolaires ou Etudiants fréquentant un établissement dans Le Mans Métropole, ou salariés travaillant sur le territoire de Le Mans Métropole.
Gratuité	Uniquement pour les enfants âgés de moins de 5 ans

ANNEXE 6 - LE PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

1. Présentation des investissements réalisés durant l'année par opération (réalisés par l'autorité délégante)

	Montant HT	Montant HT
Article 2156 – MATÉRIEL DE TRANSPORT		
1 - MATÉRIEL ROULANT AUTOBUS	3 929 100,00	
2 – MINIBUS PMR	77 156,00	
Total Article 2156		4 006 256,00
Article 2182 – VÉHICULES DE SERVICE		61 107,24
Article 2154 – MATÉRIEL INDUSTRIEL		
1- MATERIEL DE MAINTENANCE AUTOBUS	54 841,30	
2- MATERIEL DE MAINTENANCE TRAMWAY		
2.1 Matériel roulant	111 405,77	
2.2 Installations fixes	337 687,45	
3- EQUIPEMENTS DIVERS	19 221,51	
Total Article 2154		523 156,03
Article 2183 - MATÉRIEL INFORMATIQUE ET MATÉRIEL DE BUREAU		345 946,83
Article 2051 - LOGICIELS		84 230,80
Article 2184 - MOBILIER		10 313,19
Article 2315 - RENOVATION MATERIEL ROULANT		
Article 2315 - TRAVAUX IMMOBILIERS		575 146,54
<u>TOTAL</u>		5 606 156,63

	Montant HT
<u>Article 2156 – MATERIEL DE TRANSPORT</u>	
<u>1. MATERIEL ROULANT AUTOBUS</u>	
Acquisition de :	
▶ 5 autobus articulés GNV (2 autobus au titre du PRI 2018 + 3 autobus au titre du PRI 2019)	2 018 700,00
▶ 6 autobus standard GNV (PRI 2018)	1 910 400,00
<u>TOTAL 1</u>	3 929 100,00
<u>2. MINIBUS PMR</u>	
▶ Un minibus PMR (PRI 2017)	77 156,00
<u>TOTAL 2</u>	77 156,00
<u>Article 2182 - VEHICULES DE SERVICE</u>	
▶ Acquisition de deux citadines électriques Zoé	28 866,24
▶ Fourgon Entretien des voies (PRI 2018)	32 241,00
<u>TOTAL 3</u>	61 107,24

ANNEXE 7 - LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION TRANSPORT

1. Plaquette des comptes

N° 2050-SD 2020

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SETRAM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>					
Adresse de l'entreprise 44 AVENUE PIERRE PIFFAULT 72027 LE MANS CEDEX		Durée de l'exercice précédent* <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>					
Numéro SIRET* <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="6"/>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice clos le <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="10"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="19"/>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	254 438	AG	205 624	48 814
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	95 000	AK	67 694	27 306
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	94 000	AM		94 000
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 517 171	AS	295 823	1 221 348
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 923 389	AU	2 304 744	3 618 646
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	240 500	AW		240 500	
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	571	BG		571	
	Autres immobilisations financières *	BH	30 802	BI		30 802	
	TOTAL (II)	BJ	8 155 871	BK	2 873 884	5 281 987	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 192 437	BM	127 776
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	750	BS		750
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	656 015	BY	2 527	653 488
		Autres créances (3)	BZ	4 870 793	CA	51 261	4 819 532
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	7 939 890	CG		7 939 890	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	163 792	CI		163 792	
	TOTAL (III)	CJ	14 823 677	CK	181 564	14 642 113	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écart de conversion actif *	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 979 548	1A	3 055 448	19 924 099		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	571	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SETRAM		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 812 500)	DA		812 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		81 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		2 098 696	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		126 168	
	Subventions d'investissement	DJ		2 723 006	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		5 841 620	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		110 541	
	Provisions pour charges	DQ		681 594	
	TOTAL (III)	DR		792 135	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 811 157	
	Dettes fiscales et sociales	DY		6 702 228	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		3 362 178		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		414 780	
TOTAL (IV)	EC		13 290 344		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		19 924 099		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		12 929 341		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : SETRAM Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	services*	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>SETRAM</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 658
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	655 578
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	660 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21 857
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 857
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	637 380
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(21 542)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	48 394 375
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	48 268 207
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	126 168
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	335 490
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	46 975	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	228 655	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes routières	170		
Pénalités fiscales et sociales	21 687		
Domages et intérêts versés à un salarié	1 000		
Remboursements dommages et intérêts		4 658	
Produits de cession d'éléments d'actifs		1 112	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Régularisation électricité	47		
Régularisation charges locatives	(254)		
Régularisation assurances	12 835		
Régularisation mise à disposition de personnel	(169)		
Régularisation assistance technique	18 206		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNÉE 2019

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 / FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La Setram gère les transports publics de voyageurs de Le Mans Métropole.

Cette gestion est réalisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

L'année 2019 constitue le deuxième exercice sous le régime du contrat signé le 15 décembre 2017 et qui a pris effet le 1^{er} janvier 2018. Sa durée est de sept ans (janvier 2018-décembre 2024).

Dans le cadre de ce contrat, la Setram s'engage sur le niveau des dépenses et des recettes du réseau de transport public.

La Setram supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement et Le Mans Métropole lui verse une contribution financière forfaitaire.

Corrélativement, la Setram reverse à Le Mans Métropole les recettes qu'elle perçoit auprès des usagers.

Le Mans Métropole met à disposition de la Setram les matériels et biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation.

À titre accessoire, certains biens sont financés par subvention d'équipement (remplacement des attaches et des armements de maintien et fixations de la ligne aérienne de contact, révisions périodiques des rames de tramway, vélos en location, etc.)

Les investissements financés par la Setram correspondent essentiellement :

- à l'aménagement des locaux (locaux pris en location, bâtiment administratif du 44 avenue Pierre Piffault),
- aux nouvelles applications digitales,
- à certains investissements complémentaires qui n'ont pas été prévus initialement, mais qui sont indispensables.

INFORMATION SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées selon leur coût d'acquisition. Elles sont amorties en mode linéaire sur les durées suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • logiciels | 1 à 3 ans |
| • autres immobilisations incorporelles | 5 ans |
| • installations techniques (LAC) | 10 ans |
| • matériel et outillages | 5 ans |
| • installations générales | 5 à 10 ans |
| • matériel de transport | 3 à 5 ans |
| • matériel informatique | 3 à 5 ans |
| • matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

En application du règlement CRC n° 2002-10, aucun composant n'a été identifié pour ces immobilisations.

3 / INFORMATION SUR LES STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour rotation lente est constituée chaque année.

4 / INFORMATION SUR LES CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

5 / INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice 2014, la Setram a reçu une subvention d'investissement de l'État pour financer la sonification du tramway qui a été mise en service début 2016.

En 2017, la Setram a reçu des subventions d'investissements de l'État pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, certains biens sont financés par subvention d'équipement de Le Mans Métropole.

Les subventions sont amorties annuellement sur la même durée que les investissements qu'elles ont financés.

NOTES SUR LE BILAN

1 / IMMOBILISATIONS

2 / AMORTISSEMENTS

3 / PROVISIONS

4 / CRÉANCES ET DETTES

5 / VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

6 / DÉTAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

7 / DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SETRAM										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	360 412	KE		KF	98 179
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	1 141 173	KT	375 998
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	2 618 244	KW		KX	203 142
	Matériel de transport *					KY	1 732 000	KZ		LA	1 189 358
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	282 221	LC		LD	1 990
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	205 849	LI		LJ	34 652
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	5 979 488	LO		LP	1 805 140
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	29 022	1U		1V	3 779	
TOTAL IV					LQ	29 022	LR		LS	3 779	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	6 368 922	ØH		ØJ	1 907 098	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	15 154	LW	443 438
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 517 171	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	2 821 386	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	93 858	MQ	2 827 500	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	9 708	MT	274 503	MU	
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	240 500	NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG	103 566	NH	7 681 061	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 429	2F	31 373	2G	
TOTAL IV				I3		NJ	1 429	NK	31 373	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	120 149	ØL	8 155 871	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SETRAM</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	234 918	PF	53 553	PG	15 154	PH	273 318
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions									
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	156 264	QA	139 559	QB		QC	295 823
Autres immobilisations corporelles		QD	631 128	QE	257 381	QF		QG	888 509
Inst. générales, agencements, aménagements divers									
Matériel de transport		QH	652 825	QI	629 613	QJ	93 858	QK	1 188 579
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	206 050	QM	31 313	QN	9 708	QO	227 655
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 646 267	QV	1 057 866	QW	103 566	QX	2 600 567
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 881 185	ØP	1 111 419	ØQ	118 720	ØR	2 873 884
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
Inst. gales, agenc. am. divers									
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	521 724	4Y 39 966	4Z 6 331	5A 555 359
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	117 925	EP 8 310	EQ	ER 126 235
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	427 574	5W 87 027	5X 404 060	5Y 110 541
TOTAL II	5Z	1 067 223	TV 135 303	TW 410 391	TX 792 135
Provisions pour dépréciation					
- incorporelles	6A		6B	6C	6D
- corporelles	6E		6F	6G	6H
sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation	9U		9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	115 037	6P 12 740	6R	6S 127 776
Sur comptes clients	6T	2 019	6U 507	6V	6W 2 527
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	69 003	6Y 893	6Z 18 635	7A 51 261
TOTAL III	7B	186 059	TY 14 140	TZ 18 635	UA 181 564
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 253 282	UB 149 443	UC 429 026	UD 973 699
		- d'exploitation	UE 149 443	UF 429 026	
Dont dotations et reprises		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise :		SETRAM		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	571	UR	US 571	
	Autres immobilisations financières		UT	30 802	UV	UW 30 802	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 733		2 733	
	Autres créances clients		UX	653 282	653 282		
	Créance représentative de titres (Promission pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (antérieurement constituée*) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 329	3 329		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	72 628	72 628		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 904 976	3 904 976	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	456 921	456 921	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	148 399	148 399	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	284 540	284 540		
	Charges constatées d'avance		VS	163 792	163 792		
	TOTAUX			VT	5 721 972	VU 5 687 867	VV 34 105
RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 207			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 811 157	2 811 157			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 509 495	3 509 495			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 826 435	2 826 435			
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	227 750	227 750		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	138 548	138 548		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 362 178	3 362 178			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	414 780	53 778	215 111	145 891	
TOTAUX			VY	13 290 344	VZ 12 929 341	215 111	145 891
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

© Sage

5/ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		
Capitaux propres avant distribution sur résultats antérieurs	4 493 733	
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	4 493 733	
VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE	En moins	En plus
Variation du capital		
Variation des primes liées au capital		
Variation des réserves		
Variation des subventions d'investissements	961 886	2 183 605
Variation des provisions réglementées		
Autres variations		
SOLDE	961 886	2 183 605
SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		
Résultat de l'exercice	126 168	

6 / DÉTAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

A / Détail des charges à payer au 31/12/2019

<u>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</u>	NEANT	-
<u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>		1 061 766
Fournisseurs (factures non parvenues)	1 061 766	
<u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>		5 454 861
Personnel, charges à payer	3 505 187	
Organismes sociaux, charges à payer	1 721 924	
TVA à régulariser ou en attente	227 750	
<u>AUTRES DETTES</u>		1 939 741
Diverses charges à payer	8 000	
Clients - Avoirs à établir	1 931 741	
<u>TOTAL DES CHARGES A PAYER AU 31/12/2019</u>		8 456 368

B / Détail des produits à recevoir au 31/12/2019

<u>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</u>		421 857
Client facture à établir	421 857	
<u>AUTRES CREANCES</u>		4 581 033
Remises, rabais & ristournes à établir - Avoirs non reçus	31 207	
Organismes sociaux, produits à recevoir	72 628	
Etat - TVA en attente de règlement	456 921	
Etat - divers produits à recevoir	115 301	
CICE + IS	3 904 976	
Divers produits à recevoir (assurances)	-	
<u>BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS</u>		-
Intérêts courus sur dépôts à terme	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2019</u>		5 002 890

7 / DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE AU 31/12/2019

Libellé	Montant
Loyers et charges	20 909
Contrats de maintenance	40 753
Fournitures de bureau et documentations	98 494
Petites fournitures et achats divers	800
Honoraires	2 836
Total	163 792

8 / DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE AU 31/12/2019

Libellé	Montant
Contribution LMM - remplacement attaches LAC	358 302
Contribution LMM - câble d'arrêt d'urgence T 13	56 478
Total	414 780

En 2017, la contribution forfaitaire a été majorée pour tenir compte du financement par la Setram du remplacement des attaches de la LAC et de l'extension du câble d'arrêt d'urgence T 13 (avenant n° 12 du précédent contrat de DSP).

Ces travaux ont été immobilisés. La part de la contribution correspondant à ces travaux a été inscrite en produits constatés d'avance. Le chiffre d'affaires est appréhendé au fur et à mesure des dotations aux amortissements de chaque exercice.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1 / VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Aucune ventilation n'est faite concernant le chiffre d'affaires par secteur géographique ou par activité, compte tenu de l'unité de chacun de ces critères.

2 / DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<u>PRODUITS :</u>		282 175
Redevance parking Bartholdi	46 975	
Indemnités forfaitaires et frais	232 007	
Pénalités forfaitaires Setram Access	1 740	
Boni sur encaissement recettes comptant et règlements fournisseurs non encaissés	1 453	
<u>CHARGES :</u>		251 125
Redevance logiciels	211 196	
Redevance SACEM	13 362	
Redevance matériel de transport	4 097	
Créances irrécouvrables	20 610	
Fausse monnaie	3	
Différence de règlements	89	
Perte de gestion de caisse	1 768	

3 / ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'est allouée au Président et aux membres du conseil d'administration.

4/ TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

NATURE DES TRANSFERTS	MONTANT
Indemnités assurances	171 235
Indemnités assurances sur exercices antérieurs	16 625
Frais de réparation véhicules refacturation tiers	2 006
Refacturation de charges	25 045
Refacturation de charges IKR	60 967
Refacturation de charges de formation 0,4 %+ 0,3 %	59 612
TOTAL	335 490

5 / CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles

NATURE DES CHARGES	MONTANT
Amendes routières	170
Pénalités fiscales et sociales	21 687
Dommages et intérêts versés à un salarié	1 000
TOTAL	22 857

Produits exceptionnels

NATURE DES PRODUITS	MONTANT
Dommages et intérêts	4 658
Produits de cession d'éléments d'actif	1 113
Quote-part de la subvention d'investissement versée au compte de résultat	654 466
TOTAL	660 237

6 / CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

NATURE DES CHARGES	MONTANT
Consommation d'électricité	47
Charges locatives	- 254
Assurances	12 835
Mise à disposition de personnel	- 169
Assistance technique	18 206
Créances irrécouvrables	20 213
TOTAL	50 878

NATURE DES PRODUITS	MONTANT
Contribution forfaitaire	53 778
Remboursements assurances	16 625
TOTAL	70 403

7 / REPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

REPARTITION	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT DU	RESULTAT NET APRES IMPOT
Résultat courant	- 532 753	- 21 542	- 511 211
Résultat exceptionnel	637 380		637 380
Participations aux résultats	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE	104 626	- 21 542	126 168

8 / SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

RUBRIQUE	MONTANT
<u>IMPOT DÛ SUR :</u>	
- Provision réglementaire	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
- Subventions d'investissements	762 442
TOTAL ACCROISSEMENTS	762 442
<u>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</u>	
- Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	0
Autres	13 581
-A déduire ultérieurement :	
Provision pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	13 581
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-748 861

9 / EFFECTIF PHYSIQUE AU 31.12.2019

EFFECTIFS	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	16	3
Agents de Maîtrise	80	
Employés	44	
Ouvriers	503	
TOTAL	643	3
	646	

10 / AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

La Setram a souscrit en 2006 un contrat d'assurance pour couvrir le versement des indemnités de fin de carrière.

Depuis 2014, la Setram n'a effectué aucun versement. Le total des fonds épargnés depuis le début du contrat s'élève à 2 588 543 € (intérêts compris).

Les engagements en matière de départ à la retraite s'élèvent à 2 737 265 €, sur la base des versements probables et pondérés en 2019 par un taux de rotation, de mortalité, d'actualisation (taux de rendement des obligations et des emprunts d'État soit 0,08 %) et de revalorisation (1,80 %).

Le montant net des engagements en matière de départ à la retraite s'élève donc à 148 722 €.

11 / CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE a été remplacé par un allègement de charges à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Au titre de l'exercice 2013, il s'est élevé à 715 946 €
- Au titre de l'exercice 2014, il s'est élevé à 1 126 647 €
- Au titre de l'exercice 2015, il s'est élevé à 1 206 227 €
- Au titre de l'exercice 2016, il s'est élevé à 1 209 862 €
- Au titre de l'exercice 2017, il s'est élevé à 1 425 392 €
- Au titre de l'exercice 2018, il s'est élevé à 1 243 642 €

Le CICE avait pour objet le financement de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (article 244 quater C du Code général des impôts).

L'entreprise ne pouvait pas utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction

Compte tenu du résultat fiscal et de l'effectif de l'entreprise (la Setram n'est pas une PME au sens communautaire), la Setram a obtenu le paiement des CICE 2013 à 2015. Elle pourra obtenir les paiements des CICE suivants de 2020 à 2022.

La Setram a financé :

- en 2015 l'aménagement des locaux, pris en location 48 avenue Pierre Piffault, pour y installer le restaurant d'entreprise, les locaux sociaux et certains services d'exploitation, pour un montant total de 715 503 €.
- en 2016 l'aménagement de nouveaux locaux, pris en location 49 avenue De Gaulle, pour y accueillir les services location de vélos et encaissement fraude, ainsi que la salle de repos des conducteurs en centre-ville pour un montant total de 555 722 €.
- en 2018, la première partie des travaux de rénovation du bâtiment administratif 44 avenue Pierre Piffault. Ces travaux comprenaient l'isolation thermique et acoustique du bâtiment (toiture, façades, menuiseries extérieures) ainsi que l'installation d'une ventilation interne, pour un montant total de 1 190 740 €.

SAEM SETRAM – États financiers au 21/12/2019

Résultats des cinq derniers exercices

DATE D'ARRETE	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	812 500	812 500	812 500	812 500	812 500
Nombre d'actions					
• ordinaires	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
• à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
• par conversion d'obligations					
• par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	46 604 069	48 734 959	47 941 462	46 687 184	46 591 410
Résultat avant impôts , participation, dot.	936 463	834 978	581 633	644 027	347 031
Amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	-21 542	-22 442	-22 442	-21 182	-19 759
Participation des salariés			0	0	0
Dotations amortissements et provisions	831 837	732 846	295 773	581 394	123 518
Résultat net	126 168	124 574	308 302	83 815	243 272
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dot. Amortissement-provision	76,64	68,59	48,33	53,22	29,34
Résultat après impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	10,09	9,97	24,66	6,71	19,46
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés (*)	637	637	638	640	632
Masse salariale	22 841 460	22 583 814	22 557 491	22 094 516	21 855 274
Sommes versées en avantages sociaux (séc. sociale, œuvres sociales)	8 505 828	8 510 493	8 233 983	8 348 978	8 740 637

(*) effectif moyen équivalent temps plein

SOCIETE : SAEM SETRAM	INFORMATIONS		
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	PRODUITES	NON PRODUITES	
DU 01/01/2018 au 31/12/2019	Référence page	Non significatif	Non applicable
<u>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>			
- Faits caractéristiques de l'exercice	2		
- Principes généraux	3		
- Circonstances empêchant la comparaison des comptes			X
- Informations sur les immobilisations	3		
- Informations sur les stocks	3		
- Informations sur les créances	3		
- Informations sur les charges à répartir			X
- Informations sur les capitaux propres	3		
- Informations sur le compte de résultat			X
<u>NOTES SUR LE BILAN</u>			
- Etat de l'actif immobilisé	5		
- Etat des amortissements	6		
- Variations de la provision spéciale de réévaluation et de la réserve de réévaluation			X
- Etat des provisions	7		
- Etats des échéances des réserves des créances et dettes	8		
- Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères			X
- Variation des capitaux propres	9		
- Indications concernant les amortissements et les provisions			X
- Etat des créances et des dettes représentées par des effets de commerce			X
- Détails des charges à payer et des produits à recevoir	10		
- Détails des charges et produits constatés d'avance	11		
- Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices			X
- Parts bénéficiaires & obligations convertibles			X
- Différence d'évaluation sur actifs circulants fongibles			X
<u>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</u>			
- Ventilation du chiffre d'affaires	12		
- Détail des autres produits et charges d'exploitation	12		
- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			X
- Charges & produits exceptionnels	13		
- Transfert de charges	13		
- Charges et produits sur exercices antérieurs	14		
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	15		
- Situation fiscale latente ou différée	15		
<u>AUTRES INFORMATIONS</u>			
- Effectif moyen	16		
- Dettes garanties par des sûretés réelles			X
- Engagements financiers			X
- Engagements de crédit-bail			X
- Autres engagements	16		
- Liste des filiales et participations			X
- Renseignements concernant les entreprises liées			X
- Autres informations			X
- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	17		

2. Analyse de l'actualisation : présentation de la contribution en euros constants et de la contribution actualisée, de l'impact de l'actualisation et de l'impact des différents indices sur le coefficient d'actualisation

Evolution des indices	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	30/06/2017	Coefficient de pondération 31/12/2018 au 31/12/2019	Coefficient de pondération 31/12/2017 au 31/12/2018	Coefficient de pondération 30/06/2017 au 31/12/2017	Coefficient de pondération 30/06/2017
Partie Fixe	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09000	0,09000	0,09000	0,09000
Gazole	124,80	124,53	110,61	102,57	0,02874	0,02867	0,02653	0,02460
GNV (1)	94,10	104,33	108,00	102,10	0,01546	0,01714	0,01597	0,01510
Electricité (1)	114,91	103,48	122,61	105,70	0,01537	0,01385	0,01578	0,01360
Salaires	104,43	104,63	102,20	102,10	0,73483	0,72437	0,70619	0,70550
Réparation	107,76	104,65	102,73	102,18	0,08200	0,07963	0,07812	0,07770
FSD2	130,93	130,13	127,10	124,00	0,07676	0,07629	0,07534	0,07350
TOTAL					1,04317	1,02996	1,00792	1,00000
(1) Indices raccordés par l'avenant n°1								

3. Présentation de la rémunération du délégataire

Contribution forfaitaire	2019	2018
Contribution (valeur 30 juin 2017)	45 715 358 €	47 512 465 €
Contribution (valeur 31 décembre 2019) (1)	48 066 586 €	49 323 511 €
- Redevance variable	- 1 420 360 €	- 910 889 €
- Coûts non exposés	- 89 498 €	- 37 522 €
- Interressement aux recettes	- €	51 558 €
-Reversement de recettes	- 244 857 €	- €
- Régularisation année antérieure	53 778 €	52 082 €
- Régularisation indices d'actualisation	- 974 €	- €
Contribution nette	46 364 675 €	48 478 740 €

(1) soit € x 1,00792 x 1,04317

4. Analyse par poste comptable du compte d'exploitation détaillé et explications des évolutions annuelles du délégataire

a) Poste de charges du compte de résultats

	DESIGNATION	31.12.2019	31.12.2018	ECART	%
	CHARGES				
60	ACHATS	5 301 472	5 612 005	- 310 533	-5,53
	Carburant Gazole	1 127 036	1 139 375	- 12 339	-1,08
	Carburant Gaz N V	709 189	867 667	- 158 478	-18,26
	Achat Energie Tramway	812 318	726 054	86 264	11,88
	Lubrifiants-Antigel	84 039	93 976	- 9 937	-10,57
	Pièces détachées Autobus	979 555	993 856	- 14 301	-1,44
	Pièces détachées Tramway	602 002	611 227	- 9 225	-1,51
	Eau, Gaz, Electricité	357 633	323 785	33 848	10,45
	Billetterie	82 722	96 365	- 13 643	-14,16
	Habillement du personnel	38 521	233 018	- 194 497	-83,47
	Pneumatiques	138 076	171 382	- 33 306	-19,43
	Autres Achats	370 381	355 300	15 081	4,24
61	ACHATS DE S/TRAIT. & SERV. EXT.	5 430 580	5 160 316	270 264	5,24
	Sous-Traitance de transports	1 559 294	1 623 861	- 64 567	-3,98
	Sous-Traitance PMR (taxis)	82 126	75 527	6 599	8,74
	Locations Immobilières et charges	174 318	161 246	13 072	8,11
	Entretien Immobilier	337 983	308 407	29 576	9,59
	Entretien et Réparation Autobus	72 230	57 710	14 520	25,16
	Entretien réparation Tramway	517 310	453 999	63 311	13,95
	Nettoyage bus	280 431	272 206	8 225	3,02
	Nettoyage Tramway	279 863	271 809	8 054	2,96
	Entretien Plateforme	331 366	323 207	8 159	2,52
	Autres entretiens, maintenance	549 494	472 811	76 683	16,22
	Surveillance-Gardiennage	54 173	49 008	5 165	10,54
	Assurances R.C. Bus + Tram	826 164	742 043	84 121	11,34
	Autres Services	365 828	348 482	17 346	4,98
62	AUTRES ACHATS DE S/TRAIT. & SERV. EXT.	3 144 537	3 175 282	- 30 745	-0,97
	Personnel extérieur	922 167	1 057 781	- 135 614	-12,82
	Honoraires-Commissions Dépositaires	314 992	211 938	103 054	48,62
	Assistance Technique	670 679	631 609	39 070	6,19
	Informations du Public	521 227	601 051	- 79 824	-13,28
	Déplacements-Frais de Formation	303 047	255 599	47 448	18,56
	Frais de recrutement du personnel	22 728	22 597	131	0,58
	Frais de poste et télécommunication	90 559	102 966	- 12 407	-12,05
	Frais Bancaires-Cartes de Crédit	154 408	138 513	15 895	11,48
	Autres Services extérieurs	144 730	153 228	- 8 498	-5,55
63	IMPOTS ET TAXES	1 531 027	3 638 393	- 2 107 366	-57,92
	Contribution Economique Territoriale	647 514	685 319	- 37 805	-5,52
	Impôts sur salaire	774 360	1 160 247	- 385 887	-33,26
	Taxe sur les salaires	-	1 683 997	- 1 683 997	-100,00
	Autres impôts et taxes	109 153	108 830	323	0,30
64	FRAIS DE PERSONNEL	31 347 288	31 094 307	252 981	0,81
65	AUTRES FRAIS DE GESTION	273 983	196 494	77 489	39,44
	Créances irrécouvrables	20 613	28 001	- 7 388	-26,38
	Redevance SACEM	13 363	13 033	330	2,53
	Autres frais	235 910	151 053	84 857	56,18
	Redevance d'usage	4 097	4 407	- 310	-7,03
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 111 419	590 858	520 561	88,10
	DOTATIONS AUX PROVISIONS	149 443	289 084	- 139 641	NS
	PARTICIPATION DES SALARIES	-	-	-	NS
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 21 542	- 22 442	900	NS
	TOTAL DES DEPENSES H.T. (D)	48 268 207	49 734 297	- 1 466 090	-2,95

b) Commentaires sur les postes de charges du compte de résultat

60 – ACHATS

GAZOLE/GNV	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
GAZOLE	1 127 036 €	1 139 375 €	-12 339 €	-1,08%
GNV	709 189 €	867 667 €	-158 478 €	-18,26%
TOTAL	1 836 225 €	2 007 042 €	-170 817 €	-8,51%

Gazole :

L'écart en pourcentage entre 2018 et 2019 ressort à **- 1,1 %** et s'explique :

- par l'effet volume : - 2,9 %
(1 158 929 litres contre 1 193 460 litres en 2018)

pour une diminution des kilomètres parcourus de - 1,5 %, mais - 5,4 % sur les bus articulés qui consomment plus de carburant.

- par l'effet prix unitaire (déduction faite de l'exonération de TIPP) : + 1,8 %
(0,9725 €/litre contre 0,9547 €/litre)

GNV :

L'écart en pourcentage entre 2018 et 2019 ressort à **- 18,2 %** et s'explique :

- par l'effet volume : - 3,6 %
(1 748 435 m³ contre 1 814 328 m³ en 2018)

pour une diminution des kilomètres parcourus de - 3,0 %, et une baisse des consommations liée au renouvellement des véhicules, les anciennes générations (2001 à 2003) consommant plus de carburant.

- par l'effet prix unitaire : - 15,2 %
(0,4056 €/m³ contre 0,4782 €/m³ en 2018)

Au global le poste Énergie GAZOLE + GNV diminue de 8,5 % (- 170 817 € en valeur) pour une diminution de la production kilométrique bus de - 2,2 %. Cette évolution est principalement liée à la diminution des prix unitaires du GNV.

ÉNERGIE TRAMWAY	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	812 318 €	726 054 €	86 264 €	11,88%

Énergie de traction tramway + consommation des équipements et du Centre de maintenance

(8 335 405 KWh contre 8 409 636 KWh en 2018)

Ce poste correspond à la consommation totale des sous-stations de redressement qui alimentent :

- la ligne aérienne de contact
- les équipements en station (distributeurs, panneaux d'information, caméras)
- les équipements en ligne (signalisation, aiguillages, chauffage des aiguillages, etc.)
- le centre de maintenance

L'augmentation de + **11,9 %** de ce poste s'explique principalement par le prix (+ 13%). À noter qu'un marché avait été conclu avec des prix fermes pour l'année 2018 mais pas en 2019.

La Setram a lancé en 2020 une consultation pour mettre en place un accord cadre qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

LUBRIFIANTS + ANTIGEL + DIVERS INGREDIENTS DE STATION SERVICE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
Lubrifiant bus	43 063 €	46 621 €	-3 558 €	-7,63%
Liquide de refroidissement bus	9 131 €	10 153 €	-1 022 €	-10,07%
Lubrifiant tramway	20 774 €	25 455 €	-4 681 €	-18,39%
Sable tramway	11 071 €	11 747 €	-676 €	-5,75%
TOTAL	84 039 €	93 976 €	-9 937 €	-10,57%

Lubrifiants bus :

Fluctuation des consommations en lien avec les opérations de maintenance.

Liquide de refroidissement bus :

Fluctuation des consommations en lien direct avec le cycle de vie du produit et le nombre d'interventions sur les circuits de refroidissement moteur.

Lubrifiants tramway :

Fluctuation des consommations en lien avec les opérations de maintenance.

Sable tramway :

Fluctuation des consommations de sable en lien avec les kilomètres parcourus et les situations météorologiques.

PIÈCES DÉTACHÉES AUTOBUS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
Pièces de rechange et petites fournitures	765 742 €	821 548 €	-55 806 €	-6,79%
Équipements embarqués	42 054 €	2 516 €	39 538 €	NS
Accidents	147 779 €	140 163 €	7 616 €	5,43%
Vandalisme	23 980 €	29 629 €	-5 649 €	-19,07%
TOTAL	979 555 €	993 856 €	-14 301 €	-1,44%

Pièces de rechange : les dépenses de pièces de rechange autobus (hors accidents et vandalisme) sont en diminution (- 6,79 % soit - 55 806 €). Cette diminution résulte de l'effet conjugué :

- de la prise en charge par la Setram en 2018 du remplacement de six soufflets de bus articulés pour un montant total de 105 000 €,
- d'une augmentation des visites préventives qui varient d'une année sur l'autre.

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2018 (nouveau contrat de DSP), Le Mans Métropole finance par subventions d'équipement le remplacement des moteurs et des boîtes de vitesses.

Équipements embarqués : afin de diminuer les accrochages dans le dépôt, des caméras de recul ont été installées sur les autobus stationnés dans le remisage couvert (36 véhicules équipés).

Poste accidents : fluctuation des coûts de réparations dus aux accidents suivant les années (voir commentaires sur les remboursements d'assurance).

Vandalisme : diminution des dépenses liées aux actes de vandalisme sur l'ensemble des véhicules en 2019 (bris de glaces). À noter que ces dépenses étaient couvertes par un contrat d'assurance bris de glaces qui n'a pas été renouvelé dans le cadre du nouveau marché des contrats d'assurance qui a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

PIÈCES DÉTACHÉES TRAMWAY	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Matériel roulant	479 197 €	461 325 €	17 872 €	3,87%
Matériel roulant-accidents	52 098 €	37 660 €	14 438 €	38,34%
Matériel roulant vandalisme	8 034 €	12 039 €	-4 005 €	-33,27%
Courants faibles	28 917 €	42 233 €	-13 316 €	-31,53%
Entretien voie	18 514 €	37 807 €	-19 293 €	-51,03%
Courants forts	15 242 €	20 163 €	-4 921 €	-24,41%
TOTAL	602 002 €	611 227 €	-9 225 €	-1,51%

Le poste matériel roulant (hors accidents et vandalisme) est en augmentation (+ 3,87% soit + 17 872€). Il comprend notamment :

- les pièces liées aux visites à 300 000 km (rames de la ligne T2)
- les pièces liées aux visites à 600 000 km (rames de la ligne T1)

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2018 (nouveau contrat de DSP), les bandages de roue sont financés par subventions d'équipement.

Les rénovations des gros organes lors des révisions à 300 000 km et à 600 000 km sont aussi financées par subventions d'équipement par Le Mans Métropole, mais le remplacement de certaines pièces, comme les faisceaux électriques, reste à la charge de la Setram.

Le poste accident est en hausse en 2019 (voir commentaires sur les remboursements d'assurance).

Le poste vandalisme est en baisse en 2019.

Le poste courants faibles est en baisse en 2019. Il comprenait en 2018 des dépenses exceptionnelles :

- remplacement des batteries des points hauts radio
- achats de cartes de signalisation ferroviaire, amplificateurs radio et sono.

Le poste entretien voies est en diminution en 2019 en raison notamment de dépenses liées à la maintenance des appareils de voies en 2018 (achat de deux aiguilles, remplacement de capteurs de trappe et de position d'aiguilles).

Le poste courants forts est en diminution en 2019.

EAU GAZ ÉLECTRICITÉ	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Eau	81 512 €	74 869 €	6 643 €	8,87%
Gaz	88 404 €	90 420 €	-2 016 €	-2,23%
Électricité	187 717 €	158 496 €	29 221 €	18,44%
TOTAL	357 633 €	323 785 €	33 848 €	10,45%

La consommation d'eau destinée à l'arrosage de la plate-forme engazonnée du tramway subit des variations saisonnières de pluviométrie ainsi que quelques détériorations sur le réseau souterrain d'arrosage qui entraînent des variations d'une année à l'autre, en raison de fuites occasionnelles.

Le gaz figurant dans ce poste comprend toutes les consommations de gaz de chauffage des deux Centres de maintenance (CDM + Piffault) ainsi que des locaux administratifs.

L'électricité mentionnée dans ce poste comprend les consommations :

- du bâtiment administratif et du centre de maintenance bus de Piffault
- de l'Espace mobilité, 65 avenue De Gaulle
- de tous les locaux de service (parkings relais, terminus bus et tramway)
- des locaux du 48 avenue Pierre Piffault (restaurant d'entreprise, locaux sociaux, mobilité douce, service fraude environnement)
- de l'Espace vélo et services en centre-ville, 49 avenue De Gaulle (salle de repos des conducteurs, espace service fraude et location vélos).

L'essentiel de l'augmentation est dû au prix et à la mise en place de la climatisation et du chauffage réversible dans le bâtiment administratif de Piffault.

BILLETTERIE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	82 722 €	96 365 €	-13 643 €	-14,16%

L'évolution de ce poste est cyclique, car il comprend à la fois :

- les achats des cartes Pass Liberté dont le service est en développement
- le renouvellement des cartes Moovéa qui ont une durée de vie d'environ trois ans.

Ce poste comprend aussi l'achat des tickets vendus par les conducteurs, l'Espace mobilité, les dépositaires et les distributeurs installés sur les quais du tramway et du Tempo.

HABILLEMENT DU PERSONNEL	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	38 521 €	233 018 €	-194 497 €	-83,47%

Les achats d'habillement des conducteurs, des agents d'Exploitation et du personnel commercial s'élèvent à 19 663 € (contre 214 565 € en 2018).

Suite à une consultation, la Setram a conclu un nouveau contrat qui a pris effet en 2018. La livraison de 2018 a donc été repoussée en fin d'année et la dotation de chaque agent a été augmentée pour couvrir deux années. Quelques achats complémentaires ont été réalisés en 2019. La livraison de la nouvelle dotation annuelle a eu lieu en janvier 2020, ce qui explique l'écart entre 2018 et 2019.

Les achats d'habillement des agents de maintenance autobus et tramway s'élèvent à 18 858 €.

PNEUMATIQUES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Contrat entretien pneumatiques	128 078 €	160 846 €	-32 768 €	-20,37%
Pneumatiques détériorés	9 998 €	10 536 €	-538 €	-5,11%
TOTAL	138 076 €	171 382 €	-33 306 €	-19,43%

Contrat entretien pneumatiques : ce poste est en diminution en 2019. Les kilomètres parcourus sont en baisse de 2,2 % et les prix unitaires en baisse d'environ 18 % suite à la négociation d'un nouveau contrat cadre par Keolis.

Pneumatiques détériorés : il s'agit de la facturation des pneus abimés n'ayant pas atteint leur cycle de vie. Ces pneus sont facturés à la Setram comme articles détériorés.

AUTRES ACHATS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Fournitures bâtiments et mobilier urbain	44 005 €	45 630 €	-1 625 €	-3,56%
Achat fournitures et outillage d'atelier	107 956 €	78 458 €	29 498 €	37,60%
Produits de lavage et entretien mat. de lavage	68 774 €	48 056 €	20 718 €	43,11%
Carburants véhicules de service	38 766 €	43 597 €	-4 831 €	-11,08%
Entretien véhicules de service	41 276 €	41 683 €	-407 €	-0,98%
Fournitures de bureau et administratives	23 142 €	28 657 €	-5 515 €	-19,24%
Fournitures informatiques	36 121 €	33 453 €	2 668 €	7,98%
Achats fournitures activité vélos	10 341 €	35 766 €	-25 425 €	N.S.
TOTAL	370 381 €	355 300 €	15 081 €	4,24%

Le poste fournitures de bâtiment s'élève à 44 005 € (contre 45 630 € en 2018)

Ce poste comprend :

- les fournitures liées à l'entretien des bâtiments
- les fournitures liées à l'affichage des informations-voyageurs aux arrêts et des poteaux provisoires.

Le poste achats fournitures et outillage d'atelier s'élève à 107 956 € (contre 78 458 € en 2018):

En 2019, à titre exceptionnel, ce poste comprend la conception et la pose de la décoration extérieure du bus à hydrogène présenté à la Foire du Mans et une partie de la conception de la décoration extérieure du bus à hydrogène en cours de fabrication pour un montant total de 34 733 €.

À noter qu'en application du nouveau contrat de DSP qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018, une partie de l'outillage est financée par subventions d'investissement.

Le poste produits de lavage et entretien matériel de lavage s'élève à 68 774 € (contre 48 056 € en 2018)

En 2019, des réparations importantes ont été effectuées sur le châssis jet (matériel qui nettoie le dessous des autobus) et sur le tunnel de lavage.

Le poste achats fournitures activité vélos s'élève à 10 341 € (contre 35 766 € en 2018)

En effet, en 2018, les premières générations de batteries des vélos électriques alimentées en 24 volts sont arrivées en fin de vie. Une grande partie des dépenses de 2018 était liée aux remplacements des batteries 24 volts par de nouvelles générations de batteries 36 volts, ce qui a aussi impliqué le remplacement des kits complets de moteurs électriques et des prestations de câblage.

61 – ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTÉRIEURS

SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
TOTAL	1 559 294 €	1 623 861 €	-64 567 €	-3,98%

La sous-traitance diminue de **- 3,98 %**, pour une diminution des kilomètres de 8,11 %.

Les kilomètres sous-traités s'élèvent à 323 204 km contre 351 715 km en 2018, soit une diminution de 28 512 km. Ils comprennent des évolutions à la hausse et à la baisse :

- passage en propre des lignes 33 et 34 la semaine : - 59 500 km
- offre plus importante sur la ligne 35 dès novembre 2019 : + 7000 km
- utilisation plus importante des lignes Flexo soirée : + 5 700 km
- circulation du TAD du dimanche en année pleine (sur 2018, le TAD du dimanche avait débuté à la rentrée scolaire) : +10 500 km
- passage de lignes scolaires en sous-traitance en année pleine sur 2019 (et de la ligne 113 en février 2019) : + 8 600km

Le coût de la sous-traitance n'est pas directement fonction de la distance parcourue, mais aussi de la nature des véhicules affrétés, du temps de travail des conducteurs et du temps d'immobilisation des véhicules.

SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT PMR TAXIS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	82 126 €	75 527 €	6 599 €	8,74%

Pour satisfaire l'ensemble de la demande, Il est nécessaire de faire appel à la sous-traitance de taxis notamment en heure de pointe.

LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	174 318 €	161 246 €	13 072 €	8,11%

Ce poste comprend les loyers :

- de l'Espace mobilité 65 avenue De Gaulle
- des locaux 48 avenue Pierre Piffault (restaurant d'entreprise, locaux sociaux, mobilité douce, service fraude environnement)
- des locaux, 49 avenue de Gaulle (perception des indemnités forfaitaires, location de vélos, local de repos des conducteurs en centre-ville)
- des nouveaux locaux pris en location à partir du 1^{er} juillet 2019 pour installer un nouvel Espace vélo, l'Espace vélo actuel étant devenu exigü, du fait de l'augmentation continue du parc de vélos en location. Des travaux d'aménagements sont en cours afin d'ouvrir ce local au 1^{er} semestre 2020.

ENTRETIEN IMMOBILIER	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Nettoyage des locaux	211 172 €	194 392 €	16 780 €	8,63%
Entretien des locaux	125 646 €	112 803 €	12 843 €	11,39%
Entretien restaurant d'entreprise	1 165 €	1 212 €	-47 €	NS
TOTAL	337 983 €	308 407 €	29 576 €	9,59%

Le poste nettoyage des locaux s'élève à 211 172 € (contre 194 392 € en 2018) :

Il concerne tous les sites de l'entreprise :

- le bâtiment administratif (Piffault)
- les deux centres de maintenance (bus et tramway)
- l'Espace mobilité, 65 avenue De Gaulle
- tous les locaux de service (parkings relais, terminus bus et tramway)
- les locaux du 48 avenue Pierre Piffault (restaurant d'entreprise, service environnement- fraude et mobilités douces)
- l'Espace vélo et service en centre-ville, 49 avenue De Gaulle

En 2019, la fréquence et le nombre de nettoyage des sanitaires en terminus ont été augmentés.

Le poste entretien des locaux s'élève à 125 646 € (contre 112 803 € en 2018)

Il comprend :

- l'ensemble des prestations et des travaux sur les deux centres de maintenance (systèmes de chauffage, climatisation, ascenseurs, système de contrôle anti-intrusion), les frais de collectes des déchets sur les deux centres de maintenance ainsi que le recyclage des boues et du sable
- l'entretien des espaces verts du centre de maintenance tramway et du dépôt Piffault

À noter qu'en 2019, les dotations de fournitures de consommables fournies par les prestataires ont été augmentées.

ENTRETIEN ET REPARATION BUS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Entretien et réparation matériel roulant	66 919 €	57 155 €	9 764 €	17,08%
Equipements embarqués	5 311 €	555 €	4 756 €	NS
TOTAL	72 230 €	57 710 €	14 520 €	25,16%

Le poste entretien et réparation matériel roulant s'élève à 66 919 € (contre 57 155 € en 2018).

Certains travaux d'entretien et de réparation sont sous-traités à des prestataires extérieurs avec des variations de charges en fonction des années:

- travaux de sellerie
- entretien et réparation des radiateurs et turbos GNV
- rénovation des transmissions automatiques
- entretien des extincteurs
- contrôle du système haute pression des autobus au GNV

En 2019, des climatisations de la cabine de conduite ont été installées sur deux autobus en rétrofit pour faire un test préalablement à la généralisation de ces installations en prévision des épisodes de canicules.

Les équipements embarqués sont en augmentation en 2019 suite à la remise en état de plusieurs éléments de SAE installés sur les véhicules.

ENTRETIEN ET RÉPARATION TRAWMAY	ANNEE 201	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Matériel roulant	114 577 €	116 529 €	-1 952 €	-1,68%
Matériel roulant accidents	5 635 €	6 068 €	-433 €	NS
Matériel roulant vandalisme	2 649 €	6 085 €	-3 436 €	-56,47%
Voie	191 230 €	171 347 €	19 883 €	11,60%
Courants forts/caténaire	86 943 €	81 786 €	5 157 €	6,31%
Courants faibles	116 276 €	72 184 €	44 092 €	61,08%
TOTAL	517 310 €	453 999 €	63 311 €	13,95%

Le poste entretien réparations matériel roulant comprend :

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP qui a pris effet en 2018, les révisions périodiques (300 000 km et 600 000 km) ont été financées par subventions d'équipement.

Toutefois, les prestations de réparations de pièces des opérations curatives restent à la charge de la Setram.

Le poste matériel roulant – vandalisme comprend des travaux de sellerie, de vitrage et de protection de vitres. Cette charge de travail fluctue chaque année.

Le poste entretien voies est en augmentation en 2019, car une opération de décapage de la plate-forme béton entre les quais des stations est réalisée par la Setram une année sur deux.

Le poste courants forts est en augmentation en 2019. Il comprenait en 2018 une partie de la maintenance de la ligne aérienne de contact confiée à Colas. En 2019, ce poste comprend la réparation d'un poteau de ligne aérienne de contact suite à un accident et la maintenance à cinq ans des onduleurs.

Le poste courants faibles est en forte augmentation. Il comprend en 2019 :

- des pièces de rechange à la charge de la Setram non comprises dans les contrats de maintenance des DAT (Distributeurs Automatiques de Titres tramway) et du système billettique Bartholdi
- des reprises de peinture sur les portes des DAT et des armoires en station
- des prestations suite à des défauts radio et vidéo

NETTOYAGE BUS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Nettoyage des bus	234 385 €	226 460 €	7 925 €	3,50%
Plein gazole des bus	46 046 €	45 746 €	300 €	0,66%
TOTAL	280 431 €	272 206 €	8 225 €	3,02%

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat souscrit en août 2016 suite à un appel d'offres.

La Setram sous-traite l'ensemble des pleins des bus en raison de l'amplitude de travail nécessaire pour effectuer cette tâche.

NETTOYAGE TRAMWAY	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	279 863 €	271 809 €	8 054 €	2,96%

Ces prestations sont aussi réalisées dans le cadre d'un contrat souscrit en août 2016 suite à un appel d'offres. Le nettoyage des bus et des tramways a fait l'objet de lots séparés.

ENTRETIEN PLATE-FORME	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
entretien maintenance de la plate-forme et du système d'arrosage	301 839 €	303 644 €	-1 805 €	-0,59%
Vandalisme	29 527 €	19 563 €	9 964 €	50,94%
TOTAL	331 366 €	323 207 €	8 159 €	2,52%

L'entretien de la plate-forme engazonnée (tonte, traitement phytosanitaire, etc.) et la maintenance du système d'arrosage automatique sont pris en charge par la Setram depuis la mise en service du tramway. Cette prestation a été reconduite à travers un nouvel appel d'offre qui a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Le poste vandalisme comprend principalement des réfections de la plate-forme engazonnée (en forte hausse en 2019) et du système d'arrosage suite à des actes de vandalisme.

AUTRES ENTRETIENS ET MAINTENANCE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Maintenance bâtiment	37 161 €	35 243 €	1 918 €	5,44%
Matériel et outillages d'atelier et de lavage	106 313 €	41 980 €	64 333 €	153,25%
Maintenance poste gazole	2 039 €	1 816 €	223 €	12,28%
Véhicules de service	16 624 €	16 409 €	215 €	1,31%
Entretien réparation vélos	0 €	1 430 €	-1 430 €	NS
Matériel de bureau + instal. téléphonique	43 518 €	45 461 €	-1 943 €	-4,27%
Maintenance et réparations du matériel informatique	20 070 €	14 998 €	5 072 €	NS
Maintenance et réparations S.A.E	133 585 €	133 585 €	0 €	0,00%
Maintenance logiciels	116 281 €	107 878 €	8 403 €	7,79%
Maintenance billettique	73 903 €	74 011 €	-108 €	-0,15%
TOTAL	549 494 €	472 811 €	76 683 €	16,22%

Ce poste comprend tous les contrats de maintenance.

La maintenance du matériel et outillage d'atelier et de lavage s'élève à 106 313 € (contre 41 980 € en 2018).

Ce poste comprend en 2018 des prestations réalisées en urgence suite à l'obsolescence du système de gestion du tour en fosse.

La maintenance des logiciels comprend les contrats de maintenance des logiciels :

- de graphichage et d'habillage des services conducteurs
- de gestion de la maintenance bus et tramways
- de gestion de la fraude
- du système de gestion de l'information notamment des ressources humaines, de la comptabilité et de la paie

En 2019, de nouvelles versions du logiciel paie ont dû être intégrées ainsi que de nouveaux paramétrages, dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source, d'un nouvel allègement de charges sociales en remplacement du CICE et de la modification de l'allègement bas salaires (FILLON).

Par ailleurs, un nouveau module d'extraction des données de la paie et de la comptabilité a été déployé, l'ancien module n'étant plus développé.

Le poste maintenance SAE est stable.

Le poste maintenance billettique comprend les contrats de maintenance :

- du système billettique
- de l'application gérant les DAT (Distributeurs Automatiques de Titres des stations de tramway et du BHNS)
- des automates de vente aux conducteurs

SURVEILLANCE GARDIENNAGE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	54 173 €	49 008 €	5 165 €	10,54%

Ce poste comprend :

- des rondes de nuit sur le site de Piffault et du Centre de maintenance tramway
- des contrats de télésurveillance sur les sites de Piffault (44 et 48 avenue Pierre Piffault), de l'Espace mobilité et de l'Espace vélo services
- La maintenance des systèmes de télésurveillance et d'anti-intrusion de tous les sites de l'entreprise.

Une partie de ces prestations est variable. Elles sont déclenchées sur demande en cas de situation particulière.

ASSURANCE RC AUTOBUS ET TRAMWAY	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Assurance RC	649 562 €	566 361 €	83 201 €	14,69%
Franchises	176 602 €	175 682 €	920 €	0,52%
TOTAL	826 164 €	742 043 €	84 121 €	11,34%

Le Gan a dénoncé tous les contrats d'assurance fin 2017. Il a fallu renégocier en urgence de nouveaux contrats avec AXA et MMA pour une durée de deux ans.

La fréquence des accidents corporels bus s'est accrue au cours de l'année 2018. L'assureur a donc renégocié le montant des cotisations en 2019. À noter que l'ensemble des contrats d'assurances a été remis en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres européen au cours du deuxième semestre 2019, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

AUTRES SERVICES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Locations mobilières	71 582 €	63 985 €	7 597 €	11,87%
Assurances autres	257 637 €	245 774 €	11 863 €	4,83%
Nettoyage vêtements d'atelier	18 816 €	17 272 €	1 544 €	8,94%
Etudes	0 €	2 900 €	-2 900 €	NS
Documentation générale	17 793 €	18 551 €	-758 €	-4,09%
TOTAL	365 828 €	348 482 €	17 346 €	4,98%

Le poste Assurances Autres comprend les contrats d'assurance :

- incendie des bus et des tramways
- bris de machine pour les rames de tramway et les véhicules spécifiques rail-route
- véhicules de service et responsabilité civile entreprise
- bâtiments (y compris les sites mis à disposition par Le Mans Métropole depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP)

Le poste Locations mobilières comprend la location de bungalows 44 avenue Pierre Piffault et de toilettes provisoires en terminus.

62 – AUTRES ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTÉRIEURS

PERSONNEL EXTÉRIEUR RESTAURANT ENTREPRISE ET INTÉRIMAIRES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	922 167 €	1 057 781 €	-135 614 €	-12,82%

Ce poste comprend :

- le personnel SODEXO (restaurant d'entreprise Piffault)
 - ce montant forfaitaire facturé à la Setram ne prend pas directement en compte la variation du nombre de repas servis (24 423 repas contre 24 833 en 2018).

- le personnel intérimaire. La SETRAM a recours à l'intérim dans les cas suivants :
 - remplacement temporaire de personnel en maladie et en maternité,
 - contrats temporaires pour surcroît d'activité.

- le personnel mis à disposition :

Il s'agit des personnes suivantes :

 - le directeur
 - la directrice des ressources humaines
 - la directrice maintenance

HONORAIRES COMMISSIONS DÉPOSITAIRES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Commissions dépositaires	4 569 €	4 673 €	-104 €	-2,23%
Commissaire aux comptes	15 340 €	16 610 €	-1 270 €	-7,65%
Honoraires divers	134 368 €	117 136 €	17 232 €	14,71%
Traitement informatique à façon	89 752 €	17 421 €	72 331 €	NS
Visites techniques	35 302 €	21 304 €	13 998 €	65,71%
Contrôles réglementaires	35 661 €	34 794 €	867 €	2,49%
TOTAL	314 992 €	211 938 €	103 054 €	48,62%

Les commissions des dépositaires sont calculées sur le chiffre d'affaires réalisé par les dépositaires.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par le barème professionnel.

Le poste Honoraires divers comprend notamment :

- des honoraires d'avocats
- des honoraires d'huissiers
- des honoraires de conseil

En 2019, ce poste comprend aussi :

- les honoraires relatifs à la mission d'expertise des comptes de la Setram confiée à un cabinet par le Comité Social et Économique, comme le permettent les textes. Ces honoraires sont à la charge de la Setram pour un montant de 21 370 € (aucune mission n'avait été confiée par le Comité d'Entreprise en 2018).

Les visites techniques obligatoires des autobus sont réalisées deux fois par an par AUTOVISION.

À noter qu'en 2018, aucune réépreuve de bouteilles de gaz des bus au GNV n'a été réalisée (voir commentaires sur les dotations aux provisions).

Les traitements informatiques à façon comprennent en 2019 des développements du système intranet de la Setram et la mise à niveau des centraux téléphoniques pour la mise en place du nouveau logiciel du Centre de Renseignements Clients et du nouvel Espace vélo.

Les contrôles réglementaires concernent essentiellement les contrôles des extincteurs et les contrôles des équipements du Centre de maintenance tramway.

ASSISTANCE TECHNIQUE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	670 679 €	631 609 €	39 070 €	6,19%

La Setram a conclu un nouveau contrat d'assistance technique avec Keolis dont la durée est calée sur le nouveau contrat de DSP.

Ce contrat a dû faire l'objet d'un avenant, car il avait été signé préalablement à la consultation sur la nouvelle DSP et certaines dispositions sont devenues inapplicables au regard des dispositions du nouveau contrat de DSP.

La partie variable sur les indicateurs métiers n'avait pas été valorisée en 2018 et a été comptabilisée en 2019 pour 18 610 €.

Le reste de l'écart résulte en grande partie de la variation des indices.

INFORMATION DU PUBLIC	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	521 227 €	601 051 €	-79 824 €	-13,28%

Ce poste comprend les éditions de documents commerciaux (fiches horaires, guides d'information, documents tarifaires, nouvelle identité visuelle), les insertions publicitaires, les actions commerciales, de partenariats jeunes, ainsi que les opérations de communication interne auprès du personnel.

À noter qu'en 2018, l'information des voyageurs dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau s'était élevée à 83 785 €.

DÉPLACEMENTS FRAIS DE FORMATION	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Coûts pédagogiques de formation externe	232 548 €	178 626 €	53 922 €	30,19%
Voyages et déplacements	60 063 €	62 101 €	-2 038 €	-3,28%
Voyages et déplacements formation professionnelle	10 436 €	14 872 €	-4 436 €	NS
TOTAL	303 047 €	255 599 €	47 448 €	18,56%

Les coûts pédagogiques de formations externes ne concernent que les formations assurées par les organismes extérieurs.

En 2019, des formations supplémentaires ont été réalisées :

- 127 salariés ont suivi leur recyclage Formations Continues Obligatoires (FCO) contre 90 en 2018
- 64 conducteurs ont suivi une formation commerciale. Il s'agit d'une nouvelle campagne de formation dans le cadre de notre démarche qualité auprès de la clientèle.
- 125 salariés formés à l'incendie et à l'évacuation

À noter que la Setram dispense un nombre important de formations en interne (recyclage tramway, formation initiale autobus, habilitation tramway, constats et manœuvres, Sauveteur Secouriste du Travail, etc.)

FRAIS DE RECRUTEMENT	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	22 728 €	22 597 €	131 €	0,58%

Il s'agit des frais de la sélection des candidats à des emplois (tests psychotechniques et entretiens individuels) assurée par des cabinets extérieurs.

FRAIS DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
Frais d'affranchissement	59 057 €	68 207 €	-9 150 €	-13,42%
Frais de télécommunication SFR	18 001 €	18 781 €	-780 €	-4,15%
Frais internet	13 501 €	15 978 €	-2 477 €	-15,50%
TOTAL	90 559 €	102 966 €	-12 407 €	-12,05%

Les frais d'affranchissement comprennent notamment :

- l'envoi des différents courriers et des titres aux personnes abonnées au service Illico et au service Pass Liberté. Certains envois sont désormais effectués par e-mail ou par texto.
- l'envoi de relances par le service fraude
- l'envoi à domicile de certains courriers à tous les salariés

FRAIS BANCAIRE CARTE DE CRÉDIT	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
Transport et gestion des fonds	74 328 €	71 931 €	2 397 €	3,33%
Commissions sur carte de crédit	29 384 €	31 706 €	-2 322 €	-7,32%
Frais de tenue de compte télétraitement	50 696 €	34 876 €	15 820 €	45,36%
TOTAL	154 408 €	138 513 €	15 895 €	11,48%

Les frais de collecte et de comptage des fonds concernent principalement les relevés des distributeurs installés sur les quais du tramway et du BHNS.

La Setram a dû avoir recours à une plate-forme monétique pour répondre aux nouvelles normes de sécurité bancaire dans le cadre de l'obligation du déploiement du sans contact, ce qui explique l'augmentation des frais de télétraitement.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Pourboires et dons	19 882 €	23 074 €	-3 192 €	NS
Frais sur achats	34 826 €	43 099 €	-8 273 €	-19,20%
Autres frais	18 049 €	15 668 €	2 381 €	15,20%
Frais de stationnement	3 300 €	3 563 €	-263 €	-7,38%
Cotisations professionnelles	68 673 €	67 824 €	849 €	1,25%
TOTAL	144 730 €	153 228 €	-8 498 €	-5,55%

Les frais sur achats sont en grande partie liés aux frais de port générés par les visites des rames de tramway à 600 000 km.

Les cotisations professionnelles comprennent les adhésions à l'UTP, l'UITP et la Fédération des EPL.

63 – IMPÔTS ET TAXES

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (ex taxe professionnelle)	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
CVAE (Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises)	514 402 €	548 039 €	-33 637 €	-6,14%
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	133 112 €	137 280 €	-4 168 €	-3,04%
TOTAL	647 514 €	685 319 €	-37 805 €	-5,52%

La CVAE est en diminution car la valeur ajoutée a diminué du fait de la disparition de la Taxe sur les Salaires en 2019 (voir commentaire ci-dessous).

Cette économie a été intégrée au compte de résultat prévisionnel annexé au contrat de DSP qui sert à déterminer la Contribution Forfaitaire versée par Le Mans Métropole.

IMPÔTS ASSIS SUR LES SALAIRES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Formation continue	292 933 €	300 270 €	-7 337 €	-2,44%
Versement transport	451 942 €	448 411 €	3 531 €	0,79%
Effort construction	101 522 €	100 646 €	876 €	0,87%
Taxe d'apprentissage	90 242 €	236 987 €	-146 745 €	-61,92%
Contribution handicapés	1 966 €	4 019 €	-2 053 €	NS
AGEFODIA	15 646 €	16 500 €	-854 €	-5,18%
Forfait social	36 416 €	38 795 €	-2 379 €	-6,13%
Charges fiscales sur provisions	-216 307 €	14 619 €	-230 926 €	-1579,63%
TOTAL	774 360 €	1 160 247 €	-385 887 €	-33,26%

- le versement transport est directement lié à l'augmentation de la masse salariale.
- l'effort de construction est aussi directement lié à l'augmentation de la masse salariale.
- à compter de 2020, la taxe d'apprentissage est perçue sur l'année en cours et non en février de l'année suivante. Les versements effectués au cours de l'année 2019 correspondent à des acomptes sur la taxe d'apprentissage 2020. La taxe d'apprentissage n'a donc pas été acquittée au titre de l'année 2019.

Subsiste dans les comptes 2019 la contribution supplémentaire à l'apprentissage liée à l'effectif de salariés en alternance. En effet, la Setram ne pouvant embaucher des conducteurs en alternance, le taux requis est impossible à atteindre.

- la Setram est amenée à acquitter une contribution à l'AGEFIPH car elle n'atteint pas totalement le taux d'emploi requis de personnel handicapé.
- une contribution est versée à l'AGEFODIA pour contribuer au financement des accords de branche.
- le forfait social est acquitté sur les cotisations employeurs de prévoyance et de complémentaire santé (taux à 8 %).
- les charges fiscales sont aussi calculées sur les provisions comptabilisées au cours de l'exercice, notamment sur les provisions congés payés, compte épargne temps, 13^{ème} mois, prime de vacances, heures complémentaires et supplémentaires et repos compensateur.

Comme indiqué ci-après, suite à la mise en place du contrat de DSP au 1^{er} janvier 2018, la Setram n'est plus assujettie à la Taxe sur les salaires depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les provisions constituées au titre de la Taxe sur les salaires ont donc été reprises dans les comptes 2019 pour un montant de **243 520 €**. Il s'agit d'un **ajustement exceptionnel** qui n'est pas **récurrent**.

Le poste Formation continue se décompose ainsi :

FORMATION CONTINUE	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Cotisations obligatoires (Alternance, FONGECIF, etc.)	225 251 €	233 206 €	-7 955 €	-3,41%
Formation Sécurité	67 682 €	67 064 €	618 €	0,92%
TOTAL	292 933 €	300 270 €	-7 337 €	-2,44%

Les cotisations obligatoires comprennent :

- la cotisation 0,4 % formation en alternance
- la cotisation 0,2 % FONGECIF + 1 % sur le salaire des CDD
- la cotisation 0,2 % au FPSP (Fonds Paritaire de Sécurisation du Parcours professionnel)
- la cotisation 0,2 % au CPF (Compte Personnel de Formation)
- une cotisation de 1% sur les contrats à durée déterminée

Par ailleurs, une cotisation additionnelle de 0,3% est perçue par la branche pour assurer des formations liées à la sécurité.

Les coûts pédagogiques versés aux organismes extérieurs sont enregistrés en honoraires. Les coûts salariaux et les frais de déplacements sont inscrits dans les comptes respectifs.

Au global, en tenant compte des coûts pédagogiques, des frais de déplacements et des charges de personnel des stagiaires et des formateurs, les dépenses de formation s'élèvent à 3,61 % de la masse salariale.

TAXE SUR LES SALAIRES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% Ecart
TOTAL	0 €	1 683 997 €	-1 683 997 €	-100,00%

Dans le précédent contrat de DSP, la contribution forfaitaire versée par Le Mans Métropole n'était pas soumise à la TVA, mais la Setram devait acquitter en contrepartie la taxe sur les salaires.

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP qui est entré en vigueur en 2018, la Setram n'acquies plus de Taxe sur les salaires en 2019, car la contribution forfaitaire est soumise à la TVA.

En effet, la taxe sur les salaires est fonction de la masse salariale et du rapport entre le chiffre d'affaires non soumis à la TVA et le chiffre d'affaires global de l'année précédente. C'est la raison pour laquelle la Setram avait acquitté de la taxe sur les salaires en 2018.

Cette économie est intégrée dans le compte de résultat prévisionnel annexé au contrat de DSP qui sert à déterminer la contribution forfaitaire versée par Le Mans Métropole.

AUTRES IMPÔTS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
C3S (ex ORGANIC)	48 179 €	46 084 €	2 095 €	4,55%
Taxes foncières	23 500 €	23 040 €	460 €	2,00%
Taxe sur les véhicules de société	36 321 €	38 366 €	-2 045 €	-5,33%
Autres taxes	1 153 €	1 340 €	-187 €	NS
TOTAL	109 153 €	108 830 €	323 €	0,30%

64 – CHARGES DE PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Salaires bruts	22 841 460 €	22 583 814 €	257 646 €	1,14%
Charges sociales patronales	8 251 452 €	9 522 035 €	-1 270 583 €	-13,34%
Autres charges patronales	203 441 €	181 399 €	22 042 €	12,15%
Indemnité nettoyage des tenues	57 363 €	54 618 €	2 745 €	5,03%
Intéressement du personnel	0 €	0 €	0 €	NS
S/Total avant allègements FILLON et CICE	31 353 716 €	32 341 866 €	-988 150 €	-3,06%
<i>A déduire : allègements FILLON</i>	-6 428 €	-3 717 €	-2 711 €	NS
<i>A déduire : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)</i>	0 €	-1 243 842 €	1 243 842 €	-100,00%
TOTAL	31 347 288 €	31 094 307 €	252 981 €	0,81%

Salaires bruts :

Les salaires bruts augmentent de + **1,14 %**, principalement par l'effet conjugué :

- de la revalorisation des salaires [NAO + clause de sauvegarde] + 1,80 %
- de la prime pouvoir d'achat + 0,42 %
- du Glissement Vieillesse Technicité - 0,45 %
- de la quasi stabilité des effectifs - 0,09 %
- de l'augmentation des heures supplémentaires récupérées - 0,07 %
- de la diminution des heures supplémentaires réglées - 0,16 %
- de l'augmentation des IJSS suite à la hausse de l'absentéisme - 0,20 %
- de la diminution du montant des primes de départ à la retraite - 0,05 %
- des autres écarts - 0,06 %

Charges sociales patronales :

Les charges patronales diminuent de 1 261 490 € en raison principalement de la transformation du CICE en allègement de charges.

Cette transformation a aussi un impact sur la provision compte épargne temps qui a diminué au 1^{er} janvier 2019 de **79 507 €**. Il s'agit d'un **ajustement exceptionnel** qui n'est pas **récurrent**.

En neutralisant ce remboursement, les charges patronales augmentent de 61 859 € soit **+ 0,75 %**

- effet masse des salaires + 1,14 %
- effet des cotisations - 0,41 %

Taux de charges patronales (après correction du CICE en 2018 et de la reprise de provision compte épargne temps en 2019)

2019 = 8 330 959 / 22 841 460 = 36,47 %

2018 = 8 278 193 / 22 583 814 = 36,65 %

Soit un écart - **0,18 %**

Cette variation s'explique principalement par l'évolution des cotisations suivantes :

▪ diminution du taux d'accident du travail	- 0,14 %
▪ augmentation du taux de cotisations retraites complémentaires	+ 0,33 %
▪ renégociation de la complémentaire santé au 1 ^{er} janvier 2019	- 0,07 %
▪ absence de charges sur la prime de pouvoir d'achat	- 0,42 %
▪ fin d'exonération sur les contrats d'avenir des médiateurs	+ 0,11 %
▪ autres écarts	<u>+ 0,01 %</u>
	- 0,18 %

Allègements bas salaires - FILLON :

Les allègements bas salaires - FILLON ne concernent qu'un nombre limité de salariés, la plupart des rémunérations excédant 1,6 x SMIC en cumul sur l'année.

Indemnité de nettoyage des tenues :

Par accord d'entreprise, une indemnité de nettoyage des tenues a été accordée aux salariés dont le port de la tenue est obligatoire. Cette indemnité est calculée en fonction du nombre de journées effectivement travaillées.

Intéressement du personnel :

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, un nouvel accord d'intéressement a été signé.

L'accord d'intéressement en vigueur jusqu'en 2017 permettait de reverser au personnel l'intéressement à la qualité de service que percevait la Setram.

Le nouveau contrat de délégation de service public ne prévoit plus d'intéressement à la qualité de service.

Le nouvel accord est basé sur des critères permettant à l'entreprise de réaliser des économies :

- absentéisme
- consommation de carburant
- accidentologie

ainsi que des critères liés à la qualité de service qui ont été conservés.

Les résultats de ces indicateurs n'ont pas permis d'accorder d'intéressement aux salariés au titre des années 2018 et 2019.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Les entreprises ont bénéficié du CICE au titre des années 2013 à 2018. Il a été remplacé par un allègement de charges à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CICE, comme le nouvel allègement de charges, est accordé sur les rémunérations dont le montant est inférieur à 2,5 x SMIC.

Le taux du CICE en 2018, comme celui du nouvel allègement de charges en 2019, est de 6 %.

Comme les années précédentes, la Setram ayant un résultat fiscal négatif et un effectif supérieur à 250 salariés, les CICE 2016, 2017 et 2018 ne seront remboursés qu'au terme d'un délai de trois ans, c'est-à-dire respectivement en 2020, 2021 et 2022.

À noter que dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, le CICE, donc le nouvel allègement de charges, fait partie de l'économie du contrat et est donc indirectement reversé en intégralité à Le Mans Métropole.

Autres charges patronales :

Ce poste comprend principalement :

- la participation de l'employeur aux frais d'admission aux restaurants d'entreprise de Piffault et du Pôle Santé Sud (personnel du Centre de maintenance tramway) pour 57 934 €.
- la participation de l'employeur à la crèche multi entreprise de la zone industrielle Sud pour 44 884 €. En contrepartie, la Setram bénéficiera d'un crédit d'impôt.
- la médecine du travail pour 59 386 €.
- les médailles du travail pour 14 336 € (à noter que la cérémonie de remise des médailles qui avait lieu habituellement en décembre a eu lieu en janvier 2019. Aucune prime de médaille n'a donc été distribuée au cours de l'exercice 2018).

AUTRES FRAIS DE GESTION	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
SACEM	13 363 €	13 033 €	330 €	2,53%
Pertes sur créances irrécouvrables Illico et chèques impayés	20 610 €	27 979 €	-7 369 €	-26,34%
Autres charges de gestion	1 860 €	2 087 €	-227 €	-10,88%
Redevance d'utilisation des logiciels	211 196 €	106 892 €	104 304 €	97,58%
Redevance d'usage	4 097 €	4 407 €	-310 €	NS
Charges financières et exceptionnelles	22 857 €	42 096 €	-19 239 €	NS
TOTAL	273 983 €	196 494 €	77 489 €	39,44%

Le coût des impayés sur prélèvements automatiques des abonnements Illico et des Pass Liberté s'élève à 0,35 % de l'ensemble des recettes correspondantes (0,20 % pour les abonnements Illico et 0,68 % pour les Pass Liberté). Le montant des chèques impayés reste marginal.

Les redevances d'utilisation des logiciels concernent :

- les logiciels métiers (attachement des conducteurs, informations aux arrêts, calcul d'itinéraire sur le site internet, etc.)
- les applications hébergées (gestion des ressources humaines)
- les nouveaux outils digitaux (CmaBulle, etc.)

En 2019, la Setram a mis en œuvre de nouveaux services numériques destinés aux voyageurs :

- la nouvelle application mobile
- l'évolution du calcul d'itinéraire (Navitia)
- la mise place des alertes-traffic (Traffic Report)

La redevance d'usage correspond au montant reversé à Le Mans Métropole lorsque les véhicules sont utilisés pour réaliser des services spéciaux et occasionnels.

Les charges exceptionnelles en 2019 concernent principalement les redressements que la Setram a acceptés lors du contrôle URSSAF de début 2019.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
TOTAL	1 111 419 €	590 858 €	520 561 €	88,10%

Ce poste est en forte hausse. Il comprend principalement l'amortissement :

- des travaux d'aménagement des locaux pris en location (Espace mobilité, 48 avenue Pierre Piffault, Espace vélo et services)
- du remplacement des attaches et des armements de maintien de la ligne aérienne de contact (financés par subvention d'investissements dans le nouveau contrat de délégation de service public)
- de la première partie des travaux de rénovation du bâtiment administratif 44 avenue Pierre Piffault, réalisé en 2018
- de la sonification du tramway
- des vélos acquis par la Setram pour le service location (financés par subvention d'investissements dans le nouveau contrat de délégation de DSP)
- des nouvelles applications digitales
- de certains investissements complémentaires qui n'ont pas été prévus mais qui sont indispensables

À compter de l'exercice 2018, dans le nouveau contrat de DSP, les révisions périodiques des rames de tramway, les gros organes de bus et les gros outillages d'atelier sont aussi financés par subvention d'investissements.

En contrepartie, la quote-part de subvention rapportée au compte de résultat s'élève à 654 465 € (contre 190 684 € en 2018).

DOTATIONS AUX PROVISIONS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Primes de médailles	39 966 €	52 098 €	-12 132 €	NS
Gros entretien	8 310 €	46 886 €	-38 576 €	NS
Provision stock bus	2 497 €	6 581 €	-4 084 €	NS
Provision stock tram	10 243 €	7 602 €	2 641 €	NS
Impayés Illico et Pass Liberté	1 400 €	0 €	1 400 €	NS
Dépréciation clients et chèques impayés	0 €	1 778 €	-1 778 €	NS
Devis assurances	0 €	18 664 €	-18 664 €	NS
Risque cartes de circulation	30 399 €	136 061 €	-105 662 €	NS
Autres risques	56 628 €	19 414 €	37 214 €	NS
TOTAL	149 443 €	289 084 €	-139 641 €	NS

Une provision pour engagement en matière de primes de médailles du travail est inscrite au bilan. Elle est ajustée en fonction des droits futurs des salariés à la fin de chaque exercice.

Les réépreuves de bouteilles de gaz des bus GNV sont obligatoires tous les quatre ans. Le remplacement des flexibles pour les bus articulés GNV est obligatoire tous les cinq ans. Ces opérations sont provisionnées en fonction du planning de ces opérations. La provision est ajustée chaque année.

Les prélèvements impayés des abonnements Illico et Pass liberté qui ne sont pas définitivement irrécouvrables et les chèques impayés sont provisionnés (voir commentaires sur les pertes sur créances irrécouvrables).

Les pièces détachées à rotation lente destinées à réparer les rames de tramway sont dépréciées. Elles sont conservées en raison du délai très important de livraison, afin de pouvoir les remplacer immédiatement en cas de panne et ainsi ne pas immobiliser les rames. De même, les pièces détachées à rotation lente, qui sont conservées pour réparer les plus anciens modèles d'autobus, sont dépréciées.

La Setram a fait l'objet d'un contrôle URSSAF début 2019 qui a porté sur les années 2016 et 2017. L'année 2018 n'a pas été contrôlée.

Lors du précédent contrôle en 2012, une observation pour l'avenir avait été formulée demandant à la Setram de valoriser en avantages en nature les cartes de service des agents. Cette observation pour l'avenir avait été cassée en 2014 pour des raisons de forme par le TASS.

Toutefois la Setram avait continué de provisionner ce risque chaque année.

Lors du contrôle de 2019, l'URSSAF a émis un redressement de 247 122 € au titre des avantages en nature sur les cartes de service des agents, mais a dû le retirer compte tenu du jugement du TASS de 2014.

L'URSSAF a émis à nouveau une observation pour l'avenir que la Setram contestera devant les tribunaux (requête du 25 mars 2020). La contestation portera uniquement sur le fond. Aucun vice de forme ne pourra être requis.

Dans ce contexte, la Setram a **repris toutes les provisions** inscrites au bilan au 30 septembre 2019 (date de l'avis de la mise en demeure) pour **404 060 €** (voir commentaires sur les produits) et a doté une provision pour risque sur le dernier trimestre 2019 pour 30 399 €.

En attendant le jugement définitif de cette affaire, la Setram continuera à doter chaque année cette provision.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PARTICIPATION DES SALARIÉS	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Impôt sur les bénéfices	-21 542 €	-22 442 €	900 €	NS
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	NS
TOTAL	-21 542 €	-22 442 €	900 €	NS

L'impôt sur les bénéfices négatif correspond à des crédits d'impôts (crédit d'impôt famille pour 22 442 € mais perte d'un crédit d'impôt mécénat n'ayant pu être imputé pour 900 €).

c) Postes de produits du compte de résultats

	DESIGNATION	31.12.2019	31.12.2018	ECART	%
	PRODUITS				
700	RECETTES DE TRANSPORT H.T.	75 581	82 602	- 7 021	NS
	SETRAM	- 49	- 2 209	2 160	NS
	Services occasionnels	43 836	54 121	- 10 285	-19,00
	Services spéciaux	31 794	30 919	875	2,83
	Location vélos + consignes à vélos	-	229	229	NS
	Parking Bartholdi	-	-	-	NS
707	PRODUITS ACCESSOIRES	866 081	946 672	- 80 591	-8,51
	Recettes Publicité	155 000	155 000	-	0,00
	Indemnités Forfaitaires	233 747	271 990	- 38 243	-14,06
	Recettes Diverses	287 468	338 996	- 51 528	-15,20
	Remboursements accidents	189 866	180 686	9 180	5,08
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	941 662	1 029 274	- 87 612	-8,51
765	PRODUITS FINANCIERS	4 547	13 076	- 8 529	-65,23
777	QUOTE PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	654 465	190 684	463 781	
	REPRISE SUR PROVISIONS	429 026	147 096	281 930	
	TOTAL RECETTES	2 029 700	1 380 130	649 570	47,07
	CONTRIBUTION FORFAITAIRE	46 364 675	48 478 741	- 2 114 066	-4,36
	RECETTES TOTALES HT	48 394 375	49 858 871	- 1 464 496	-2,94
	BENEFICE NET APRES IMPOTS	126 168	124 574	1 594	1,28

	DESIGNATION	31.12.2019	31.12.2018	ECART	%
	KILOMETRES SETRAM BUS (HORS BHNS)	5 535 151	5 672 800	- 137 649	-2,43
	KILOMETRES BHNS	541 743	541 237	506	0,09
	KILOMETRES AFFRETES	323 204	351 715	- 28 511	-8,11
	KILOMETRES TOTAUX BUS	6 400 098	6 565 752	- 165 654	-2,52
				-	
	KILOMETRES TRAM	1 904 542	1 921 933	- 17 391	-0,90
	KILOMETRES TOTAUX BUS + TRAM	8 304 640	8 487 685	- 183 045	-2,16
				-	
	VOYAGES TOTAUX	30 455 978	31 119 709	- 663 731	-2,13
	VOYAGES GRATUITS + TITRES SOCIAUX	10 315 038	10 216 534	98 504	0,96
	VOYAGES PAYANTS (HORS TITRES SOCIAUX)	20 140 940	20 903 175	- 762 235	-3,65

d) Commentaires sur les postes de produits du compte de résultat

En application du nouveau contrat de DSP, les recettes du compte de résultat de la Setram ne comprennent plus depuis 2018 les recettes du trafic (titres oblitérés et abonnements), des locations de vélos et du parking Bartholdi, car elles sont reversées à Le Mans Métropole.

Les autres recettes figurent toujours au compte de résultat de la Setram :

RECETTES TRANSPORT	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Services occasionnels	43 836 €	54 121 €	-10 285 €	-19,00%
Services spéciaux réguliers	31 794 €	30 919 €	875 €	2,83%
Régularisations années antérieures (DSP précédente)	-49 €	-2 438 €	2 389 €	NS
TOTAL	75 581 €	82 602 €	-7 021 €	NS

Recettes des services occasionnels et spéciaux :

Les services occasionnels et spéciaux demeurent marginaux dans l'activité du réseau. Ils ne représentent respectivement que 0,11 % et 0,07 % du total du chiffre d'affaires.

PRODUITS ACCESSOIRES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Recettes publicité	155 000 €	155 000 €	0 €	0,00%
Indemnités forfaitaires	233 747 €	271 990 €	-38 243 €	-14,06%
Recettes diverses	287 468 €	338 996 €	-51 528 €	-15,20%
Remboursements accidents et vandalisme	189 866 €	180 686 €	9 180 €	5,08%
TOTAL	866 081 €	946 672 €	-80 591 €	-8,51%

Publicité

Ce poste correspond aux redevances de publicité sur les flancs des autobus. Un nouveau contrat a été négocié dans le cadre d'une consultation. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans.

Indemnités forfaitaires :

Seules les indemnités forfaitaires qui sont effectivement encaissées sont comptabilisées. En raison des nombreuses perturbations en 2019 (gilets jaunes, forains, réforme des retraites), le taux de contrôle est passé de 2,22 % en 2018 à 1,77% en 2019, ce qui explique en partie l'écart.

Remboursements accidents

Ce poste est en augmentation en 2019 en lien avec la hausse des coûts de réparation accidents (+ 22 279 €).

À noter que les remboursements accidents comprennent aussi des remboursements sur exercices antérieurs. En effet, la durée des expertises et des réparations peut être très longue, notamment sur les rames de tramway où la responsabilité de la Setram est le plus souvent dégagée.

RECETTES DIVERSES	ANNEE 2019	ANNEE 2018	Ecart	% écart
Aide à l'embauche + primes à l'emploi (médiateurs)	20 564 €	25 699 €	-5 135 €	NS
Refacturation à l'IKR prestations des formateurs Setram	60 967 €	47 755 €	13 212 €	27,67%
Refacturation à l'OPCA prestations des formateurs Setram	59 612 €	142 883 €	-83 271 €	-58,28%
Facturations de la maintenance + production stockée	67 085 €	65 560 €	1 525 €	2,33%
Redevance parking Bartholdi	55 668 €	55 593 €	75 €	0,13%
Produits divers	23 572 €	1 506 €	22 066 €	1465,21%
TOTAL	287 468 €	338 996 €	-51 528 €	-15,20%

L'effectif des formateurs détachés à l'IKR est passé de deux à un (sur la base d'un mi-temps pour chacun des formateurs). Par contre, à titre exceptionnel en 2019, la Setram a mis à disposition un de ses formateurs au réseau de CAEN dans le cadre du renouvellement des deux lignes de tramway.

Les formations de conducteurs tramway ne sont plus éligibles à la prise en charge par les OPCO depuis 2019, ce qui explique essentiellement l'écart.

La Setram perçoit auprès de Carrefour Market une redevance pour l'occupation des places de parking. Les charges de fonctionnement (eau, électricité, nettoyage, maintenance ascenseurs, etc.) sont refacturées au prorata des places réservées.

Le poste produits divers comprend en 2019 des prestations qui sont réalisées gracieusement dans le cadre de conventions de partenariat.

PRODUITS FINANCIERS

Ils se sont élevés à 4 547 € en 2019 (contre 13 076 € en 2018), en raison à la fois de la diminution du niveau de la trésorerie et des taux.

QUOTE PART DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS

Ce poste est égal aux amortissements des biens financés par subventions d'investissements. Il est inscrit en produits et permet de neutraliser l'impact sur le résultat des dotations aux amortissements de ces biens.

Ce poste est en forte augmentation (654 465 € contre 190 684 € en 2018).

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, certains biens sont financés par subvention d'équipement :

- travaux de remplacement des attaches de la LAC (ligne aérienne de contact)
- visites périodiques des rames de tramway et bandages de roues
- gros organes bus (moteurs et boîtes de vitesses)
- gros outillages d'atelier
- vélos en location
- installation de consignes à vélos sur la voie publique (Gare Sud, Eperon, Antarès)
- bus à hydrogène en cours de fabrication

La Setram a perçu de Le Mans Métropole :

Au titre de l'année 2018, 1 602 083 € de subventions.

Au titre de l'année 2019, 1 876 185 € de subventions.

À noter qu'auparavant, la Setram avait aussi perçu les subventions suivantes accordées par l'État :

- financement partiel de la sonification du tramway en avril 2016 (à 50% soit 80 000 €)
- financement partiel des vélos électriques acquis par la Setram en 2017 (à 20% soit 39 380 €)

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

La contribution de Le Mans métropole, telle qu'elle figure dans les comptes de la Setram s'élève à :

46 364 675 €

contre 48 478 741 € en 2018, soit une baisse de 2 114 066 €.

À noter qu'en application du nouveau contrat de DSP, l'ensemble des recettes reversées à Le Mans Métropole (recettes de billetterie, locations de vélos, parking Bartholdi) s'élèvent à 13 861 783 € (contre 13 658 686 € HT en 2018), soit un coût net hors subventions d'équipement de **32 502 892 € HT** (contre 34 820 055 € en 2018), soit une baisse de 2 317 163 €.

Cette baisse s'explique principalement par des éléments exceptionnels :

• disparition de la Taxe sur les salaires à la Setram en 2019	- 1 683 997 €
• régularisation des charges à payer sur les salaires suite à la disparition à la Setram de la Taxe sur les salaires en 2019	- 243 520 €
• régularisation des charges à payer sur les salaires suite à la transformation du CICE en allègement de charges en 2019	- 79 507 €
• absence de taxe d'apprentissage en 2019	- 146 745 €
• reprise de provision suite au contrôle URSSAF	- <u>404 060 €</u>
Soit au total	- 2 557 829 €

Par ailleurs, les pénalités pour services non effectués (grèves) sont en hausse.

Elles ont un impact sur la variation de la contribution forfaitaire de - 61 570 €

L'écart restant s'élève donc à + 302 236 €

Ce qui représente une hausse de + 0,87 %, pour une hausse de l'indexation de la contribution forfaitaire de 1,28 %.

REPRISES SUR PROVISIONS

Les reprises sur provisions comprennent (voir commentaires sur les dotations aux provisions) :

▪ reprise sur provisions médailles du travail	6 331 €
▪ reprise sur provisions risque carte de circulation	404 060 €
▪ reprise sur provisions impayés Illico et Pass liberté	<u>18 635 €</u>
	429 026 €

Une attention particulière est portée au recouvrement des impayés sur prélèvements automatiques par le « Back office » de l'Espace mobilité, ce qui a permis de récupérer des créances qui avaient été préalablement provisionnées.

Renseignements

Setram - 44 avenue Pierre Piffault - 72027 Le Mans Cedex 2

Téléphone : 02 43 40 66 66 - Télécopie : 02 43 40 66 67



Vu pour être annexé à la délibération n° 3
du Conseil Communautaire du 27 mai 2021
Pour le Directeur Général empêché
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation